

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 218
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

CONDUITE ET PILOTAGE
DES POLITIQUES
ÉCONOMIQUES ET
FINANCIÈRES



PROGRAMME 218
**Conduite et pilotage des politiques économiques et
financières**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN). Il regroupe les moyens consacrés aux activités de conception, d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Il porte à ce titre l'essentiel des effectifs et des crédits correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- des cabinets du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et des ministres délégués ;
- de directions ou services en charge des missions transversales de nature interministérielle : la Direction du Budget (DB), l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) et la Direction des Achats de l'État (DAE) ;
- du Secrétariat général, en charge des missions de support, de modernisation et de coordination ministérielle ;
- de l'inspection générale des finances (IGF) et du Contrôle général économique et financier (CGEFI), de la Commission Interministérielle de coordination des contrôles (CICC) et de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les Fonds européens agricoles (CCCOP) ;
- de directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l'expertise, de la régulation, et de la lutte contre la fraude : la direction des affaires juridiques (DAJ) à laquelle est rattachée la mission « Appui au patrimoine immatériel de l'État » (Mission APIE), l'Autorité nationale des jeux (ANJ), la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (TRACFIN), la mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF), le service commun des laboratoires (SCL), l'Agence française anti-corruption (AFA), les structures de médiation, la Mission France recouvrement, de même que, jusqu'à fin 2022, le Secrétariat général au Plan de relance (SGPR).

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Le programme rassemble des acteurs très divers qui agissent notamment sur l'ensemble des leviers de modernisation et de transformation de la fonction financière de l'État, tant à l'échelle interministérielle qu'à celle du MEFSIN.

1/ Une action interministérielle au cœur de la modernisation financière de l'État

a) L'amélioration continue de la qualité de l'information financière, dans un cadre rénové par la loi organique de décembre 2021

La préparation du budget 2023 est marquée par l'entrée en vigueur de loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques. Le ministère est pleinement mobilisé pour adapter la procédure budgétaire aux nouvelles exigences organiques, qui visent notamment à enrichir l'information budgétaire.

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'information budgétaire, la Direction du Budget maintient un niveau d'ambition élevé quant à l'enquête de satisfaction relative à la qualité des objectifs, des indicateurs et de la justification au premier euro (JPE) des programmes du budget de l'État. Auparavant adressée uniquement au Parlement, cette enquête concerne désormais également les responsables de la fonction financière ministérielle et la Cour des comptes. Les résultats des questionnaires, dont le contenu a été adapté à chaque destinataire, alimentent la réflexion sur le contenu et les formats de la documentation budgétaire.

La modernisation de l'information budgétaire se poursuit également par la mise à jour annuelle et l'enrichissement de la plateforme de visualisation des données issues du dispositif de performance. Cet outil, développé par le Secrétariat général pour la Direction du Budget, présente désormais de manière graphique, interactive et synthétique, les résultats

de trente-deux missions du budget de l'État en matière de performance de la dépense publique, et intègre l'ensemble des indicateurs les plus représentatifs de chaque mission du dispositif.

La publication d'une troisième édition enrichie du rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État, incluant le « budget vert », annexé au projet de loi de finances 2023, permettra d'affiner la connaissance de la contribution du budget de l'État aux politiques environnementales menées par le Gouvernement conformément aux engagements internationaux de la France. Dans le but de renforcer la lisibilité de ces informations, une plateforme de visualisation des données du « budget vert » a été publiée en mai 2022 et sera actualisée chaque année à l'aide des données du rapport.

b) Une évolution du système d'information financière de l'État, qui facilite la transformation publique et renforce la résilience de l'État

Le renforcement des moyens alloués à l'AIFE permettra de poursuivre les travaux et projets engagés en 2022 afin de continuer à améliorer les produits et services offerts aux utilisateurs du système d'information financière de l'État (Chorus), des acheteurs et fournisseurs de l'État (SI marchés, PLACE), et plus largement de la sphère publique s'agissant de la dématérialisation des factures (Chorus Pro).

Les principaux enjeux de 2023 et des années suivantes concernent :

- la poursuite du chantier de transformation de la commande publique (TNCP) engagé depuis 2021 pour déployer auprès des acheteurs publics des services numériques respectant les principes de l'État « plateforme » afin de faciliter l'accès des marchés publics aux entreprises, et notamment aux plus petites d'entre elles ;
- les travaux de migration du système d'information Chorus initiés en 2022 (migration de la solution cœur vers une version progicielle de 4^e génération, dite « S/4 Hana ») pour une mise en service en 2024, qui permettra d'améliorer la performance de l'outil, de rendre l'expérience utilisateur plus intuitive et ergonomique, tout en garantissant la maintenabilité et l'évolutivité du système d'information financière de l'État ;
- l'hébergement et la maintenance technique du portail public de facturation électronique interentreprises dont l'AIFE assure la conception en étroite collaboration avec la direction générale des finances publiques (DGFIP), et qui sera déployé de 2024 à 2026 ;
- le renforcement de la sécurité des systèmes d'information dans le contexte d'accroissement des risques de cyber attaque.

c) Une activité toujours soutenue en matière de contrôle, de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité

Les moyens nouveaux alloués à Tracfin permettront de :

- augmenter les capacités de son système d'information afin de continuer d'accompagner la hausse d'activité de cette structure, qui reçoit et traite un nombre croissant d'informations (165 171 en 2021, soit une multiplication par deux depuis 2017 et une augmentation de 43 % par rapport à 2020) ;
- renforcer la sécurité de son système d'information, notamment dans le cadre du développement du télétravail au regard de la nature des informations traitées ;
- développer plusieurs outils destinés à améliorer l'activité des processus métiers affectant la performance de Tracfin, conformément aux recommandations du Groupement d'action financière (GAFI) qui, dans son rapport d'évaluation mutuelle de la France publié en mai 2022, a confirmé la performance du dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les moyens de la Commission interministérielle de coordination des contrôles seront également accrus, afin de piloter l'audit de l'utilisation des fonds européens structurels et d'investissement et de la Facilité pour la reprise et la résilience (instrument du plan de relance européen « NextGenerationEU »). Ils permettront de développer un outil de gestion des risques permettant, outre l'enregistrement des résultats des audits de l'année précédente, l'identification des risques par l'exploitation automatisée des résultats et le suivi des recommandations ou évolutions attendues par l'autorité d'audit pour maîtriser ces risques, ces travaux étant jusqu'alors effectués manuellement.

Par ailleurs, le Contrôle général économique et financier s'est engagé dans un chantier de transformation pour se recentrer sur son cœur de métier, à savoir le contrôle des organismes du secteur public. Son évolution, actée par le décret n° 2022-645 du 25 avril 2022, s'articule avec la réforme et le renforcement de l'audit interne du ministère, à

travers la création d'un service d'audit ministériel rattaché à l'Inspection générale des finances. Celle-ci voit ses moyens accrus en 2023 pour accompagner le développement de ses missions d'audit, de conseil et d'évaluation des politiques publiques.

L'Autorité nationale des jeux, dont les moyens ont augmenté en continu depuis sa création en 2020, fait du renforcement de son dispositif de contrôle des opérateurs de jeux un axe prioritaire pour 2023. Celui-ci repose notamment sur un plan de contrôle ciblé sur les principaux risques du marché des jeux d'argent et les obligations stratégiques du cadre juridique français (prévention du jeu excessif, interdiction de jeu des mineurs, lutte contre le blanchiment, protection du consommateur). Dans le même temps, l'Autorité traite un volume croissant de demandes d'interdictions de jeu, dans un contexte de fortes mutations du marché des jeux d'argent (digitalisation des pratiques, émergence de nouvelles offres de jeux, etc.).

2/ La coordination des chantiers de modernisation internes au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

a) L'amélioration des conditions d'emploi des personnels

La mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique sera poursuivie. Elles ont vocation à renforcer la capacité du ministère à piloter une politique de ressources humaines profondément renouvelée :

- renforcement de l'attractivité du ministère et de la fidélisation des agents contractuels ;
- simplification, transparence et équité du cadre de gestion des agents publics ;
- rénovation des instances de dialogue social à la suite des élections professionnelles de 2022 ;
- égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- promotion des personnes en situation de handicap ;
- accompagnement des transitions professionnelles des agents publics entre la fonction publique et le secteur privé ;
- réforme de la déontologie au sein du ministère.

Le déploiement du télétravail sera renforcé dans le cadre de l'accord collectif majoritaire signé au niveau ministériel le 11 juillet 2022, avec notamment la création d'un fonds d'accompagnement au télétravail (FDAT). De la même manière, la mise en œuvre du plan handicap ministériel permettra d'aller plus loin en matière d'inclusion numérique, d'équipements et de mobilités entre le domicile et le lieu de travail pour les agents en situation de handicap.

En 2022, la réforme de l'action sociale a permis d'acter la restructuration de son réseau territorial et de faire évoluer les prestations vacances-loisirs. La mise en œuvre de la réforme se poursuivra en 2023 avec la cession de certaines résidences, la revalorisation des prestations d'aide à la parentalité, la mise en œuvre effective de la nouvelle organisation du réseau territorial de l'action sociale et la poursuite de la réflexion sur la gouvernance des opérateurs.

Dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique et conformément aux lignes directrices de gestion interministérielle publiées en avril 2022, le MEFSIN mettra en place un dispositif d'évaluation régulière et d'accompagnement de ses cadres supérieurs. S'inscrivant dans un pilotage stratégique des ressources humaines répondant aux besoins de l'État employeur, il se traduira en 2023 par le renforcement des moyens alloués à la délégation à l'encadrement supérieur et au service des ressources humaines au sein du Secrétariat général.

Par ailleurs, le ministère poursuivra le déploiement de son **plan managérial ministériel**, qui vise à mieux accompagner les cadres supérieurs tout au long de leurs parcours professionnels et encourager la mobilité pour développer la transversalité et la mixité des cultures professionnelles.

Enfin, le ministère s'est pleinement investi pour l'accueil des apprentis dans le cadre, notamment, du renforcement des plans d'actions gouvernementaux en faveur des jeunes (doublement des apprentis du ministère, soutien à la création d'une amicale des apprentis). Dans ce cadre, l'Institut de la Gestion publique et du développement économique (IGPDE), en tant qu'opérateur de formation des agents en poste dans l'administration centrale du ministère, prend en charge financièrement le coût de formation des apprentis en administration centrale. Le renforcement des moyens alloués à l'IGPDE en 2023 permettra ainsi d'assurer le financement de la formation des apprentis et d'accompagner la montée en charge de cette politique publique.

b) L'innovation au service des usagers et de la modernisation des outils de travail des agents

Un fonds dédié aux achats d'innovation est créé, en recourant aux leviers de la commande publique permis par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021 relatif aux achats innovants. Il est doté de 3 M€ en AE et CP pour 2023. Ce fonds, à vocation interministérielle, sera piloté par la Direction des Achats de l'État sur la base d'appels à projets. L'objectif est de permettre aux ministères candidats d'éprouver des solutions innovantes en bénéficiant d'un budget dédié.

Piloté par le Secrétariat général, le fonds de transformation ministériel, dédié à l'accompagnement financier des projets de modernisation et d'innovation des directions du ministère, est pérennisé sur le prochain quinquennat. Ce fonds contribue à la dynamique ministérielle de transformation de l'action publique, en ciblant particulièrement les projets relatifs à l'accompagnement des évolutions stratégiques des services, aux modalités de travail innovantes, à la dématérialisation des procédures, à l'accompagnement des projets des agents en matière d'éco-responsabilité et aux initiatives de jeunes pousses (« start-up ») d'État. Son montant est fixé à 10 M€ par an sur le prochain quinquennat, pour maintenir son rôle de levier et d'encouragement à la prise de risque au nom de l'expérimentation. Il sera axé prioritairement sur les sujets numériques inter-directionnels et le " verdissement " de l'action du ministère.

c) L'amélioration de l'efficacité des fonctions support, en poursuivant le renforcement de la maîtrise des risques et du contrôle interne

Le Secrétariat général, garant de l'efficacité des fonctions support du ministère, a fait de cet objectif un des axes clefs de sa propre transformation dans le cadre du projet « Ambition SG ». Ce projet vise à développer le pilotage par la performance (tableau de bord ministériel), améliorer la cartographie des fonctions supports et expérimenter des contrats de service avec les directions, permettant de tester certaines mutualisations. Grâce aux financements obtenus de la Commission européenne pour ce projet, ces objectifs vont être approfondis en 2023.

Le ministère s'inscrit en outre dans la dynamique interministérielle de réforme de la politique des achats portée par la DAE. Celle-ci, en lien avec la Direction du Budget et la DITP, conduit un plan de réduction du coût des achats interministériels, ministériels et des opérateurs de l'État. Ces économies sont indissociables d'une transformation de la fonction achat, en termes de stratégie, de processus et d'organisation. Le plan achat de l'État s'inscrit ainsi dans la continuité des actions de mutualisation, de transformation des organisations et de professionnalisation conduits jusqu'à présent par les ministères économique et financier dans ce domaine.

Parmi les leviers identifiés, le ministère poursuivra les actions pour renforcer l'encadrement du recours à des prestations intellectuelles externalisées (cible de -15 %), dans le cadre d'une gouvernance ministérielle permettant de contrôler en amont le bien-fondé de l'externalisation et son montant financier. Ce mouvement s'accompagnera en 2023 de créations d'emplois au bénéfice de certaines directions et services du ministère, afin qu'ils puissent ré-internaliser de façon pérenne ces expertises et compétences, en particulier dans le domaine du conseil en stratégie (IGF), de l'accompagnement des transformations (Secrétariat général) ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique (AIFE).

Ce levier s'inscrit en cohérence avec les démarches de maîtrise des risques, formalisée dans un plan d'actions ministériel 2022-2023, d'une part, et le renforcement du contrôle et de l'audit internes, d'autre part. Ces démarches permettent la mise en œuvre des obligations et l'atteinte des objectifs de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics issue de l'ordonnance du 23 mars 2022 et de la stratégie interministérielle définie par le décret n° 2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'État. Elles se traduiront ainsi en particulier par une augmentation des effectifs dédiés au contrôle interne et la mise en place d'une fonction conformité au sein du Secrétariat général, et la réforme de l'audit ministériel désormais rattaché à l'Inspection générale des finances (voir *supra*).

L'amélioration de l'efficacité des fonctions support passe également par la mise en place de processus automatisés au sein du service des ressources humaines du Secrétariat général (gestion administrative, paye, facturation). Ainsi le ministère initie un projet reposant sur l'introduction d'un outil d'analyse de données (*Robotic Process Automation*) pour une quinzaine de processus pré-identifiés, qui permettra par exemple l'automatisation d'extractions et de contrôles ciblés et le reporting systématisé de dossiers sensibles sujets à un précompte (maternité, jours de carence, demi-traitement). Son objet est la suppression de tâches répétitives à faible valeur ajoutée, la réduction de la durée de cycle

d'un processus, ainsi que la sécurisation et l'amélioration de la qualité de la production. Le gain attendu repose sur une meilleure flexibilité (travail des robots hors heures ouvrées, adaptation aux fluctuations de la demande et aux pics d'activité) et un redéploiement des effectifs sur des fonctions de contrôle et d'expertise plus qualitatives.

Le développement durable continuera de constituer l'axe majeur de transformation du ministère dans toutes ses dimensions, dans le prolongement de la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services publics écoresponsables, et en cohérence avec le plan de sobriété énergétique. Il se traduira notamment par la réalisation d'un bilan d'évaluation de l'émission de gaz à effet de serre pour la période 2022-2023.

Enfin, dans le domaine immobilier, l'effort de rationalisation de l'utilisation des bâtiments sera poursuivi, notamment par la densification et la modernisation des espaces de travail, dans un objectif d'attractivité des sites et de leur environnement.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients

INDICATEUR 1.3 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR 2.1 : Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

OBJECTIF 3 : Maîtriser le coût des fonctions support

INDICATEUR 3.1 : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

INDICATEUR 3.2 : Indicateur d'efficience de la fonction achat

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Aux termes la circulaire de la Direction du Budget du 19 avril 2022 relative à la préparation des volets performance des projets annuels de performance du projet de loi de finances pour 2023, les indicateurs transversaux relatifs à l'efficacité des ressources humaines et l'efficacité bureautique ont été supprimés à compter du PAP 2023, car ils ne permettaient pas les comparaisons interministérielles escomptées.

Par ailleurs, l'objectif 1, auparavant intitulé « Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations », a été renommé pour devenir « Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations ». Cette évolution traduit l'élargissement du périmètre du sous-indicateur 1.1 à des services autres que le Parlement.

OBJECTIF

1 – Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

Cet objectif regroupe les taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations rendues par plusieurs directions des ministères économiques et financiers : la Direction du Budget (DB), le Contrôle général économique et financier (CGEFI), et l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE).

INDICATEUR

1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	95	84	95	86	87	88

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction du Budget (enquêtes annuelles de satisfaction)

Mode de calcul : La mesure porte sur la satisfaction à l'égard de l'ensemble des PAP et des RAP produits l'année considérée et sur la perception de l'évolution de la qualité des documents budgétaires (total des réponses « Très satisfaisante » ou « Plutôt satisfaisante » à la question « Quelle appréciation générale portez-vous sur la manière dont les PAP et RAP sont conçus ? » rapporté au total des réponses). Cet indicateur synthétique permet ainsi d'évaluer la satisfaction des utilisateurs principaux, que sont notamment les administrateurs, les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, sur les documents budgétaires. À compter de 2021, l'enquête concerne également les ministères (directeurs des affaires financières, responsables de programme) et la Cour des comptes.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'élargissement du périmètre de l'indicateur entre 2020 et 2021 a eu pour effet de diminuer le taux de satisfaction. En 2021, le Parlement, destinataire traditionnel de l'enquête, démontre en effet un taux de satisfaction (87 %) supérieur de 4 points à celui des ministères (83 %) et de 8 points à celui de la Cour des comptes (79 %), nouvellement intégré au périmètre. Le niveau record atteint en 2020 (95 %) n'est par conséquent pas atteignable à court-terme. Il est par ailleurs anticipé une légère baisse du taux de satisfaction du Parlement en raison du renouvellement d'une partie de l'Assemblée nationale et du temps nécessaire à la prise en main des documents budgétaires, ainsi que cela avait été observé au début de la précédente législature.

Les cibles 2023-2025 font donc apparaître une hausse graduelle de 86 % à 88 %, à un niveau certes inférieur à celui de 2020 mais nettement supérieur au taux de satisfaction moyen observé sur la période 2012-2021 (83 %). L'amélioration continue des outils destinés à informer le Parlement, les ministères et la Cour des comptes (renforcement de la qualité de l'information budgétaire, visualisation en ligne des données de la performance et des données du budget vert...) doit permettre de faire progresser à nouveau le taux de satisfaction.

INDICATEUR

1.2 – Taux de satisfaction des commanditaires/clients

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	97	97	97	97	97	97

Précisions méthodologiques

Source des données : CGEFI

La mesure de la satisfaction des deux prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires du CGefi, soit aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions d'audit ou de conseil.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : « très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant ». Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant) pour le CGefi. Le résultat du sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur vise à donner une appréciation de la qualité du travail du CGefi par ses principaux bénéficiaires (tutelles financières et métiers principalement). Après les progrès constatés les années antérieures (de 94 % en 2018, à 97 % en 2021, reflétant notamment la mobilisation des contrôleurs auprès des organismes confrontés à la fois à la poursuite de la crise sanitaire et à la mise en œuvre de la relance), le haut niveau d'exigence de la cible 2023 (97 %) tient compte de la qualité attendue des prestations fournies, notamment de la part de l'Agence des participations de l'État et de la Direction du Budget.

Les leviers d'amélioration reposent sur la réactivité du service, la qualité du dialogue avec les commanditaires, la pertinence des informations recueillies et des analyses partagées notamment dans le domaine des risques et de la performance, et sur le caractère opérationnel des observations et recommandations formulées sur le fonctionnement des organismes contrôlés. Le recentrage du CGefi sur le contrôle des organismes publics intervenu au printemps 2022 est de nature à mettre davantage en lumière ces leviers, avec la poursuite de l'adaptation des effectifs et des compétences, de manière cohérente avec le niveau d'assurance requis pour la qualité du contrôle.

INDICATEUR**1.3 – Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,5	6,6	6,5	6,6	6,6	6,6

Précisions méthodologiques

Source des données : AIFE

Mode de calcul : l'indicateur de performance de l'AIFE est élaboré à partir d'enquêtes de satisfaction (questionnaire informatisé) selon une périodicité annuelle 2017. Ces enquêtes se déroulent auprès d'un panel d'utilisateurs représentatifs des différents types de partenaires et utilisateurs (maîtres d'ouvrages, utilisateurs de l'espace public et utilisateurs externes).

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant. L'indicateur de satisfaction décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE résulte de la moyenne non-pondérée des taux de satisfaction exprimés par l'ensemble des utilisateurs. La méthode retenue évalue ainsi deux dimensions :

- la satisfaction des utilisateurs au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, facilité d'utilisation) ;
- la satisfaction des utilisateurs s'agissant du support apporté (documentation, réactivité et qualité).

JUSTIFICATION DES CIBLES

La tendance de la cible est stable à 6,6/10 compte tenu de nombreuses évolutions sur le périmètre des solutions applicatives opérées ou administrées par l'AIFE (déploiement de la solution de portail sur le périmètre Chorus Pro, engagement des travaux de migration S4 sur Chorus cœur, changement de tiers mainteneur sur PLACE), qui sont donc susceptibles d'affecter le niveau de satisfaction des utilisateurs.

Cet impact devrait perdurer jusqu'en 2025 dans la mesure où la formation des équipes ne commencera, par exemple, qu'en 2024 pour la migration S4/HANA.

OBJECTIF**2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels**

L'action sociale ministérielle participe à la politique de gestion des ressources humaines. Elle regroupe l'ensemble des prestations destinées à améliorer, directement ou indirectement, les conditions d'emploi, de travail et de vie des agents et de leurs familles, notamment en les aidant à faire face à diverses situations difficiles et en leur facilitant l'accès à des services collectifs. Leurs caractéristiques ainsi que leurs conditions d'octroi et de tarification les rendent accessibles à l'ensemble des agents, en particulier à ceux qui ont des revenus modestes.

La mesure de la réalisation de cet objectif se traduit par le suivi d'un indicateur composé de trois sous-indicateurs qui illustrent les trois principaux domaines d'intervention de l'action sociale des ministères économiques et financiers : la restauration collective, l'aide au logement et les vacances-enfants.

INDICATEUR**2.1 – Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	75,5	74,53	77	77	77	77

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Objectifs et indicateurs de performance

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	67,77	92,75	>=60	>=75	Non déterminé	Non déterminé
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	56,6	51,8	50	50	50	50

Précisions méthodologiques

Source des données :

Les données sont issues du Secrétariat général pour les données relatives à la prestation « restauration », de l'Association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF) pour la mise en œuvre de la prestation « aide au logement », et de l'Association éducation plein air finances pour la mise en œuvre de la prestation « vacances enfants ». Chacune des deux associations, qui disposent d'un droit exclusif, sont liées au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique par une convention d'objectifs, de moyens et de performance.

Mode de calcul des sous-indicateurs :

(1) Le premier sous-indicateur est le rapport entre l'effectif ayant accès à une solution de restauration collective (somme des agents affectés dans les sites ministériels identifiés dans l'observatoire de la restauration comme bénéficiant d'un accès à un restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné) et l'effectif total (somme des effectifs au sein des sites ministériels en métropole et dans les DOM recensés dans l'observatoire de la restauration).

(2) Le second sous-indicateur est le rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF au cours de l'exercice comptable considéré.

(3) Le troisième sous-indicateur est le rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel Prométhée (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La restauration représente le premier poste de dépense de l'action sociale ministérielle (45 % du budget annuel). La politique conduite en la matière vise à permettre l'accès des agents, sur l'ensemble du territoire, à des solutions de restauration collective, que ce soient les restaurants du ministère, les restaurants inter-administratifs, ou par défaut en conventionnant avec des structures extérieures (soit près de 700 structures au total). L'action conduite depuis plusieurs années a ainsi permis que la part des agents disposant d'une telle solution atteigne un niveau significatif (plus des trois-quarts). Cependant, le secteur de la restauration collective est actuellement fortement fragilisé du fait des impacts cumulés de la crise sanitaire, du développement pérenne du télétravail et du renchérissement des approvisionnements (qui résulte tant des obligations édictées par la loi Égalim de 2018 et la loi Climat et Résilience de 2021, que de l'inflation). Dans ce contexte, qui se traduit par des fermetures de structure, un maintien du niveau de l'indicateur constitue un objectif ambitieux.

La politique d'aide au logement se décline en réservations de logements et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier qui répondent à des situations particulières et à un périmètre beaucoup plus limité. Le sous-indicateur « logement » permet de s'assurer que le parc immobilier est prioritairement dédié aux familles les plus modestes. La cible doit être supérieure au taux de 75 % de l'ensemble des réservations de logements, conformément à la convention d'objectifs, de moyens et de performance de l'ALPAF. Pour 2024 et 2025, un nouvel indicateur devra être défini afin de prendre en compte la mise en œuvre de la loi ELAN de 2018, ce qui justifie la non-détermination de la cible pour ces deux années.

Enfin, le troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations « vacances-enfants ». Ainsi, la tarification des prestations de séjours en colonies de vacances prend en compte le montant des revenus des familles pour permettre aux enfants des agents relevant des catégories les plus modestes d'accéder à des séjours à des tarifs réduits, sans pénaliser pour autant l'accès des enfants des autres catégories de personnels. La cible fixée vise à confirmer qu'au moins 50 % des familles bénéficiaires ont un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros.

OBJECTIF**3 – Maîtriser le coût des fonctions support**

Les leviers d'action identifiés pour contribuer à la maîtrise des coûts des fonctions support reposent notamment sur la globalisation et la standardisation des achats et l'efficacité de la gestion immobilière.

La globalisation et la standardisation des achats

La massification et la mutualisation des achats portées par la Direction des Achats de l'État (DAE), associées aux évolutions d'organisation et de processus, permettent d'accroître les économies réalisées chaque année, d'améliorer la politique d'achat de l'État et de faire monter en compétences les acheteurs publics.

L'efficacité de la gestion immobilière

L'indicateur relatif à l'efficacité immobilière répond aux exigences fixées en matière immobilière par la Première ministre. À cet égard, la politique ministérielle consiste à assurer aux agents de l'État un cadre de travail de qualité et fonctionnel, à faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'accueil et à utiliser le patrimoine public dans des conditions qui garantissent la performance immobilière et la préservation de sa valeur.

INDICATEUR transversal ***3.1 – Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la fonction achat"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	120	68	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Economies achats consolidées tous ministères	M€	268	216	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Economies achats consolidées établissements publics	M€	448	459	425	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Précisions méthodologiques

Source des données : DAE

Mode de calcul :

La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations de référence et des prix ou situations « nouveaux ».

Les règles appliquées pour la mesure des économies achats se déclinent de la manière suivante :

- sur les achats récurrents elles sont calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés. L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché. Elle est répartie *prorata temporis* sur deux années civiles à compter de cette date ;

- sur les achats de projets bien identifiés, non récurrents (opération de travaux, projet informatique, mission de conseil forfaitaire) elles sont calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois l'année de sa notification, en respectant la règle du *prorata temporis* sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat le *prorata temporis* sur N des projets achats N-1 et le *prorata temporis* N des projets achats N ;

- sur les achats de projets de travaux bien identifiés de taille exceptionnelle (volume financier supérieur à 500 millions €) et dont la durée est supérieure à 3 ans et dont le montant des économies achat sur la durée totale du marché est supérieur à 20 millions €, le total des économies achat sur la durée du marché est divisé par le nombre d'années du marché. Le montant annuel d'économies achat ainsi défini sera pris en compte pour chaque année qui compose le marché.

Afin d'évaluer la performance achat globale nette sur la totalité des projets traités par les acheteurs, le principe de la prise en compte des modifications (ex-avenants) conclues pendant la vie des marchés et de leur impact sur la performance achat est acté pour les marchés notifiés à compter de 2017.

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
	travail						
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	41,8	54	41,8	48	48	48
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	33,9	30,9	33,9	31	31	31

Précisions méthodologiques

Source des données : Secrétariat général (BAM)

Périmètre : administration centrale du MEFSIN (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Surfaces : les surfaces SHON (surface hors œuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la DIE concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

Effectif : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux qui sont imputées sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le ratio entretien lourd / SUB est calculé en divisant le coût de l'entretien lourd par la SUB. Son évolution traduit les fortes variations des crédits consacrés à l'entretien du propriétaire. Compte tenu du vieillissement naturel du parc domanial et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

JUSTIFICATION DES CIBLES

- Ratio SUN / Poste de travail (en m²/poste) :

En raison du vieillissement naturel du parc domanial, le résultat de ce ratio devrait se maintenir à un niveau relativement important notamment en raison de l'engagement de travaux de mise en conformité et plus généralement d'investissements immobiliers lourds dont la réalisation avait été différée dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Le vieillissement naturel et la vétusté du parc immobilier domanial d'administration centrale engendrent inéluctablement d'importants travaux de maintenance corrective. Dans ces conditions, le ratio d'entretien courant devrait naturellement se maintenir à un niveau élevé.

- Ratio entretien lourd / SUB (en €/m²) :

Alors que ce ratio est passé de 13,2 m² en 2017 à 12,4 m² en 2020, des progrès supplémentaires en matière d'optimisation de l'utilisation des surfaces de travail sont désormais particulièrement complexes à réaliser en raison de la conception architecturale, des contraintes techniques de certains bâtiments ainsi que des délais de réalisation des opérations immobilières programmées et engagées notamment dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023. Toutefois, afin de se rapprocher de l'objectif de 12 m² SUN par poste de travail, fixé par la DIE, le Secrétariat général des MEF met en œuvre une stratégie de densification des espaces de bureaux.

- Ratio entretien courant / SUB (en €/m²) :

En raison du vieillissement naturel du parc domanial, le résultat de ce ratio devrait se maintenir à un niveau relativement important notamment en raison de l'engagement de travaux de mise en conformité et plus généralement d'investissements immobiliers lourds dont la réalisation avait été différée dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 167 441 591	17 520 973 23 013 962	4 410 000 5 710 729	0 0	0 0	178 123 322 196 166 282	280 000 1 695 000
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964 216 201 260	112 086 077 194 321 241	5 900 000 119 770 000	296 000 296 000	0 0	328 211 041 530 588 501	3 220 000 2 620 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971 61 301 690	52 291 914 81 630 998	36 464 000 14 945 015	0 0	0 0	145 404 885 157 877 703	0 0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904 3 113 790	250 000 810 000	19 664 155 10 000 000	0 0	0 0	24 674 059 13 923 790	0 0
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047 63 255 235	118 932 405 122 737 574	1 000 000 1 045 000	0 0	330 000 336 270	181 474 452 187 374 079	500 000 500 000
Totaux	488 742 235 511 313 566	301 081 369 422 513 775	67 438 155 151 470 744	296 000 296 000	330 000 336 270	857 887 759 1 085 930 355	4 000 000 4 815 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	FdC et AdP attendus
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 167 441 591	18 496 212 23 126 201	4 193 800 5 310 729	0 0	0 0	178 882 361 195 878 521	280 000 1 695 000
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964 216 201 260	151 757 492 183 226 319	5 900 000 19 050 000	296 000 296 000	0 0	367 882 456 418 773 579	3 220 000 2 620 000
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971 61 301 690	52 151 564 74 080 989	26 822 000 14 224 921	0 0	0 0	135 622 535 149 607 600	0 0
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904 3 113 790	250 000 810 000	16 086 779 10 000 000	0 0	0 0	21 096 683 13 923 790	0 0
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047 63 255 235	118 932 405 122 737 574	1 000 000 1 045 000	0 0	330 000 336 270	181 474 452 187 374 079	500 000 500 000
Totaux	488 742 235 511 313 566	341 587 673 403 981 083	54 002 579 49 630 650	296 000 296 000	330 000 336 270	884 958 487 965 557 569	4 000 000 4 815 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	488 742 235 511 313 566 521 998 757 523 769 712		488 742 235 511 313 566 521 998 757 523 769 712	
3 - Dépenses de fonctionnement	301 081 369 422 513 775 385 735 282 415 302 853	4 000 000 4 815 000 4 929 000 3 465 000	341 587 673 403 981 083 411 511 423 414 131 157	4 000 000 4 815 000 4 929 000 3 465 000
5 - Dépenses d'investissement	67 438 155 151 470 744 33 026 838 32 788 567		54 002 579 49 630 650 71 463 868 86 333 285	
6 - Dépenses d'intervention	296 000 296 000 296 000 296 000		296 000 296 000 296 000 296 000	
7 - Dépenses d'opérations financières	330 000 336 270 336 270 336 270		330 000 336 270 336 270 336 270	
Totaux	857 887 759 1 085 930 355 941 393 147 972 493 402	4 000 000 4 815 000 4 929 000 3 465 000	884 958 487 965 557 569 1 005 606 318 1 024 866 424	4 000 000 4 815 000 4 929 000 3 465 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	488 742 235 511 313 566		488 742 235 511 313 566	
21 – Rémunérations d'activité	286 534 870 310 079 326		286 534 870 310 079 326	
22 – Cotisations et contributions sociales	194 346 139 194 084 755		194 346 139 194 084 755	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	7 861 226 7 149 485		7 861 226 7 149 485	
3 – Dépenses de fonctionnement	301 081 369 422 513 775	4 000 000 4 815 000	341 587 673 403 981 083	4 000 000 4 815 000

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	301 081 369 422 513 775	4 000 000 4 815 000	341 587 673 403 981 083	4 000 000 4 815 000
5 – Dépenses d'investissement	67 438 155 151 470 744		54 002 579 49 630 650	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	67 438 155 151 470 744		54 002 579 49 630 650	
6 – Dépenses d'intervention	296 000 296 000		296 000 296 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	296 000 296 000		296 000 296 000	
7 – Dépenses d'opérations financières	330 000 336 270		330 000 336 270	
71 – Prêts et avances	330 000 336 270		330 000 336 270	
Totaux	857 887 759 1 085 930 355	4 000 000 4 815 000	884 958 487 965 557 569	4 000 000 4 815 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591	28 724 691	196 166 282	167 441 591	28 436 930	195 878 521
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260	314 387 241	530 588 501	216 201 260	202 572 319	418 773 579
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690	96 576 013	157 877 703	61 301 690	88 305 910	149 607 600
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790	10 810 000	13 923 790	3 113 790	10 810 000	13 923 790
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235	124 118 844	187 374 079	63 255 235	124 118 844	187 374 079
Total	511 313 566	574 616 789	1 085 930 355	511 313 566	454 244 003	965 557 569

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-2 510 195	-843 283	-3 353 478	-402 683	-402 683	-3 756 161	-3 756 161
Attribution de 2 ETPT émanant du P218 à l'APE (P305)	► 305	-120 000	-50 000	-170 000			-170 000	-170 000
de l'action sociale des fonctionnaires de l'Ecole des Mines	► 192				-273 713	-273 713	-273 713	-273 713
Transfert d'activité du secteur RNF du CPF1 vers la DGFIP	► 156	-133 201	-59 739	-192 940	-7 500	-7 500	-200 440	-200 440
Création du CGF MEF	► 156	-1 435 598	-625 655	-2 061 253	-75 000	-75 000	-2 136 253	-2 136 253
Régularisation du transfert en gestion Renfort mission French Tech	► 134	-401 638		-401 638			-401 638	-401 638
Coût de fonctionnement HT2 emplois transférés (transfert de la sécurité sanitaire des aliments)	► 215				-46 470	-46 470	-46 470	-46 470
Transfert interne Bercy mission PNRR	► 305	-419 758	-107 889	-527 647			-527 647	-527 647

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+2,00	
Réduction d'effectifs au sein du DCB du ministère des armées	212 ►	+1,00	
Réduction d'effectifs au sein du DCB du MAA	215 ►	+1,00	
Transferts sortants		-46,00	
Attribution de 2 ETPT émanant du P218 à l'APE (P305)	► 305	-2,00	
Transfert d'activité du secteur RNF du CPFJ vers la DGFIP	► 156	-3,00	
Création du CGF MEF	► 156	-30,00	
Régularisation du transfert en gestion Renfort mission French Tech	► 134	-6,00	
Transfert interne Bercy mission PNRR	► 305	-5,00	

Les transferts de crédits en **titre 2** correspondent aux transferts d'emplois mentionnés dans le tableau des transferts de la partie « Emplois rémunérés par le programme » ci-dessus.

Les transferts de crédits **hors titre 2** correspondent aux transferts suivants :

- Transfert sortant à destination du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » correspondant aux prestations d'action sociale en faveur des agents de l'Institut des Mines et des Télécommunications (0,274 M€).
- Transferts sortants à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » correspondant au transfert d'activité du secteur « recettes non fiscales » (RNF) du centre de prestation financière des finances (CPFJ) du Secrétariat général des ministères économiques et financiers vers la DGFIP et à la création du centre de gestion financière (CGF) d'administration centrale des ministères économiques et financiers (0,083 M€)
- Transfert sortant à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » correspondant aux coûts de fonctionnement (action sociale et logistique) associés aux emplois transférés de la DGCCRF au titre des missions relatives à la sécurité sanitaire des aliments désormais rattachées au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (0,046 M€).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	(en ETPT)		Plafond demandé pour 2023
						<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023</i>	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1024 - Catégorie A+	776,00	0,00	-5,00	+10,02	+10,98	+10,59	+0,39	792,00
1025 - Catégorie A	2 139,00	0,00	-11,00	-144,34	+296,34	+109,76	+186,58	2 280,00
1026 - Catégorie B	1 436,00	0,00	-22,00	+46,81	-76,81	-24,72	-52,09	1 384,00
1027 - Catégorie C	403,00	0,00	-6,00	+109,73	-81,73	-54,63	-27,10	425,00
Total	4 754,00	0,00	-44,00	+22,22	+148,78	+41,00	+107,78	4 881,00

Pour 2023, le plafond d'emplois du programme s'élève à 4 881 ETPT, dont 16,2 % d'agents de catégorie A+, 46,7 % de catégorie A, 28,4 % de catégorie B et 8,7 % de catégorie C.

La part des catégories B et C est en diminution entre 2022 et 2023 au profit des catégories A+ et A. Cette évolution s'explique par la ré-internalisation des prestations de conseil, notamment de conseils en organisation et stratégie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique, par le renforcement des fonctions d'audit, de contrôle interne et de maîtrise des risques au sein du ministère et par le rôle croissant des autorités de contrôle et régulation rattachées au programme, notamment dans le domaine de la lutte contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, pour lesquels les missions sont principalement exercées par des agents de catégories A.

Le solde des corrections techniques de +22 ETPT tient compte d'un ajustement de la répartition par catégorie d'emplois du plafond d'emplois de la LFI 2022.

Le plafond d'emplois a été construit sur les hypothèses suivantes :

- la création de 108 ETPT correspondant, compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile, à 181 créations en ETP au titre de 2023 ;
- l'extension année pleine du schéma d'emplois 2022 s'établit en prévision à +41 ETPT ;
- un solde des transferts de -44 ETPT résultant des mouvements suivants :

Transferts entrants	0	0	2	0	2
En provenance du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » du Ministère des Armées pour la réduction des effectifs au sein du département comptable ministériel			1		1
En provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour la réduction des effectifs au sein du département comptable ministériel			1		1
Transferts sortants	-5	-11	-24	-6	-46
A destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour la création du centre de gestion financière des ministères économiques et financiers (CGF MEF)	-1	-3	-21	-5	-30
A destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour le transfert d'activité du secteur « recettes non fiscales » (RNF) vers la Direction générale des finances publiques (DGFiP)			-3		-3
A destination du programme 305 « Stratégies économiques » du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour la régularisation en base du transfert en gestion 2022 de 2 ETP vers l'Agence des participations de l'État (APE)		-2			-2
A destination du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour la régularisation en base du transfert en gestion 2022 pour le renfort de la Mission French Tech au titre du plan France 2030		-6			-6
A destination du programme 305 « Stratégies économiques » du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour le transfert de la mission Plan national de Relance et de Résilience (PNRR)	-4			-1	-5
TOTAL	-5	-11	-22	-6	-44

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	138,00	30,00	5,86	150,00	62,00	6,40	+12,00
Catégorie A	285,00	62,00	6,52	620,00	296,00	6,41	+335,00
Catégorie B	220,00	91,00	6,09	134,00	60,00	6,32	-86,00
Catégorie C	209,00	40,00	7,71	129,00	106,00	6,95	-80,00

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Total	852,00	223,00		1 033,00	524,00		+181,00

Le schéma d'emplois se traduit par une hausse de +181 ETP.

Pour l'année 2023, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

Hypothèses de sorties

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	30	62	91	40	223
Autres départs définitifs	27	89	33	120	269
Autres départs	81	134	96	49	360
Total des sorties	138	285	220	209	852

Toutes catégories confondues, 852 départs sont prévus, dont 223 au titre des départs à la retraite et 269 au titre des autres départs définitifs. Ceux-ci correspondent aux radiations, décès, démissions, licenciements ainsi qu'aux fins de contrat.

Les 360 autres départs sont des départs en détachement d'agents du ministère ou affectations sortantes vers une autre administration, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

Les dates moyennes de sorties sont estimées comme intervenant au mois de mai pour les agents de la catégorie A+, au mois de juin pour les agents des catégories A et B, et au mois de juillet pour les agents de la catégorie C.

Hypothèses d'entrées

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	62	296	60	106	524
Autres entrées	88	324	74	23	509
Total des entrées	150	620	134	129	1033

Toutes catégories confondues, 1033 entrées sont prévues, dont 524 primo-recrutements par voie de concours, d'examen ou de contrat de plus d'un an.

Les autres entrées prévues, au nombre de 509, sont constituées de détachements ou affectations entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

Les dates moyennes d'entrées sont estimées comme intervenant au mois de juin pour l'ensemble des agents de catégories A+, A, B et C.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	3 826,00	3 936,00	-44,00	0,00	22,22	+131,78	+41,00	+90,78
Autres	928,00	945,00	0,00	0,00	0,00	+17,00	0,00	+17,00
Total	4 754,00	4 881,00	-44,00	0,00	22,22	+148,78	+41,00	+107,78

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	+148,00	4 092,00
Autres	+33,00	986,00
Total	+181,00	5 078,00

La ligne « Autres » porte principalement sur les effectifs :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :
- le SCL (Service commun des laboratoires) 364 ETPT ;
- TRACFIN (service de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) 187 ETPT ;
- l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) 145 ETPT ;
- l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) 140 ETPT ;
- l'AFA (Agence française anti-corruption) 49 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux) 60 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 601,00
05 – Prestations d'appui et support	1 971,00
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	621,00
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	25,00
09 – Action sociale ministérielle	663,00
Total	4 881,00

Le programme comprend 4 881 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 32,8 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 40,4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 12,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 0,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,6 % de l'ensemble des ETPT du programme.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
80,00	1,30	1,10

Le recensement correspond au nombre d'apprentis relevant du T2 du ministère pour le programme donné au titre du recrutement pour l'année scolaire 2022-2023.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	286 534 870	310 079 326
Cotisations et contributions sociales	194 346 139	194 084 755
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	140 265 807	142 174 909
– Civils (y.c. ATI)	100 764 096	101 008 252
– Militaires	847 888	902 005
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	38 653 823	40 264 652
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE	40 000	40 000
Autres cotisations	54 040 332	51 869 846
Prestations sociales et allocations diverses	7 861 226	7 149 485
Total en titre 2	488 742 235	511 313 566
Total en titre 2 hors CAS Pensions	348 476 428	369 138 657

FDC et ADP prévus en titre 2

Il est prévu le versement de 1,6 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) à 110 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	341,57
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	350,49
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	-2,51
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,40
– GIPA	-0,07
– Indemnisation des jours de CET	-2,12
– Mesures de restructurations	-0,12
– Autres	-4,09
Impact du schéma d'emplois	10,50
EAP schéma d'emplois 2022	3,48
Schéma d'emplois 2023	7,02
Mesures catégorielles	4,65
Mesures générales	4,59
Rebasage de la GIPA	0,08
Variation du point de la fonction publique	4,51

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	-1,85
GVT positif	3,71
GVT négatif	-5,56
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	6,05
Indemnisation des jours de CET	2,12
Mesures de restructurations	0,13
Autres	3,80
Autres variations des dépenses de personnel	3,62
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,16
Autres	3,47
Total	369,14

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de -4,1 M€ comprend :

- -2,8 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- -0,1 M€ au titre de l'indemnité inflation ;
- -0,2 M€ au titre de l'indemnisation des congés non pris des cabinets ministériels ;
- -1,0 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » à hauteur de 3,8 M€ se compose de :

- 2,8 M€ de rappels sur exercice antérieur ;
- 1,0 M€ d'indemnités pour rupture conventionnelle.

Par ailleurs, il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de « garantie du pouvoir d'achat » (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,1 M€ au bénéfice de 190 agents.

Un glissement vieillesse technicité (GVT) négatif de -5,6 M€, hors pension, est prévu au titre de l'économie naturelle due à l'écart de rémunération entre les effectifs sortants et entrants (-1,5 % de la masse salariale hors pensions). Les personnels du programme connaissent une évolution de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière). Cette évolution du GVT positif, hors pension, des agents présents a été provisionnée à hauteur de 3,7 M€, soit 1 % de la masse salariale.

Le GVT solde ressort ainsi à -1,9 M€, soit -0,5 % de la masse salariale hors CAS.

Les montants inscrits dans la rubrique « Autres variations des dépenses de personnels » à hauteur de 3,6 M€ portent notamment sur les variations liées aux allocations pour perte d'emplois (+0,2 M€), aux indemnités de fin de contrat (+0,3 M€), aux recrutements d'apprentis (+0,1 M€) et aux allocations forfaitaires des maîtres d'apprentissage (+0,1 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	96 861	117 888	114 096	82 167	100 021	99 412
Catégorie A	59 219	68 212	63 853	48 842	57 813	54 290
Catégorie B	41 791	47 980	47 870	34 496	41 738	40 738
Catégorie C	29 034	39 517	31 788	22 779	34 691	25 797

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Les tableaux ci-dessus font état des estimations des coûts moyens d'entrées et de sorties et des coûts moyens globaux en année pleine. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales. Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

L'évolution des coûts comparée à la LFI 2022 s'explique par la mise en cohérence de ces coûts avec les données constatées du RAP 2021.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						200 094	200 094
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels		Toutes catégories		01-2023	12	194 455	194 455
Revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B		B		01-2023	12	5 639	5 639
Mesures indemnitaires						4 454 305	4 454 305
Introduction part variable systématique pour les agents contractuels A+ et A		A+ et A		01-2023	12	693 919	693 919
Revalorisation des mesures indemnitaires		Toutes catégories		01-2023	12	3 760 386	3 760 386
Total						4 654 399	4 654 399

4,7 M€ de mesures catégorielles sont intégrées au programme 218 en PLF 2023, dont :

- 6 k€ au titre de la revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B ;
- 0,2 M€ au titre de la revalorisation de la rémunération des agents contractuels ;
- 0,7 M€ au titre de l'introduction d'une part variable systématique dans le régime de rémunérations des agents contractuels de catégorie A+ et A ;
- 3,8 M€ au titre de la revalorisation de plusieurs mesures indemnitaires.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie « justification par action » de ce PAP (action 9).

COÛTS SYNTHÉTIQUES**INDICATEURS IMMOBILIERS**

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale	Services déconcentrés	Total
--------	--------	---------	-------	-------------------------	-----------------------	-------

Surface	1	SUB du parc	m ²	413 995	Sans objet				413 995	
	2	SUN du parc	m ²	206 508	Sans objet				206 508	
	3	SUB du parc domanial	m ²	366 459	Sans objet				366 459	
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	12,4	Sans objet				12,4	
	5	Coût de l'entretien courant	€	19 831 708	Sans objet				19 831 708	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	48	Sans objet				48	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	12 807 203	AE	Sans objet		AE	12 807 203
				CP	16 036 691	CP	Sans objet		CP	16 036 691
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	35	AE	Sans objet		AE	35
				CP	43,7	CP	Sans objet		CP	43,7

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023.

(1-2) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

PCR

Le portail commun du recouvrement, aujourd'hui dénommé Portailpro.gouv.fr, s'inscrit dans un double objectif de :

- transparence. Il offre aux entreprises, avec un identifiant et un mot de passe uniques, un accès à une vision consolidée de leur situation envers les URSSAF, la Direction générale des Finances publiques et la Direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI), grâce à un tableau de bord synthétique ;
- de simplification. Il leur permet de réaliser depuis un seul site l'ensemble de leurs démarches déclaratives et de paiement en matière fiscale, sociale, ou douanière.

Projet particulièrement complexe, interconnectant les systèmes d'information des trois partenaires, Portailpro.gouv.fr a été conçu et développé en 2020 et 2021, grâce à un financement du Fonds de transformation ministériel (FTM) du programme 218 pour 1 M€ et du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) pour 28,9 M€. Ouvert depuis février 2022, Portailpro.gouv.fr bénéficie pour 2022 et 2023 de financements additionnels du FTM (0,6 M€) et du FTAP (4,1 M€, contrat de transformation en cours de finalisation) pour le développement de fonctionnalités nouvelles.

La Mission France recouvrement, rattachée au Secrétariat général des ministères économiques et financiers, assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

Année de lancement du projet	2019
Financement	P218, P156, P302, P349, URSSAF-SN
Zone fonctionnelle principale	Gestion et contrôle des accès

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,79	3,14	17,47	12,94	16,89	24,07	6,53	6,53	0,00	0,00	46,68	46,68
Titre 2	2,26	2,26	4,38	4,38	3,58	3,58	0,23	0,23	0,08	0,08	10,52	10,52
Total	8,05	5,39	21,85	17,33	20,47	27,65	6,75	6,75	0,08	0,08	57,20	57,20

REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet pluriannuel vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère (45 inventoriés), à les rénover et les regrouper dans quatre centres ministériels modernisés cibles d'ici 2025. Cela permettra d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité / gardiennage). Ces centres ont également une vocation interministérielle.

La dernière opération programmée est la rénovation et l'extension du *datacentre* de la DGDDI à Toulouse (DNSCE). Les éléments présentés ci-dessous correspondent aux investissements à réaliser grâce à un cofinancement de la DGDDI, du Secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) et du fonds de transformation pour l'action publique (FTAP) obtenu en 2020.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,90	0,65	0,09	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	8,27	8,27	9,26	9,26
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,90	0,65	0,09	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	8,27	8,27	9,26	9,26

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,00	9,26	+15,69
Durée totale en mois	120	125	+4,17

Les efforts de concentration des centres d'hébergement engagés au ministère depuis 2013 ont conduit à réduire de 45 à 18 les sites d'exploitation opérationnels à date.

En particulier, la rénovation globale et l'agrandissement dans le cadre du PIA du centre d'Osny, complètement saturé fin 2018, a démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels (Justice, Culture et Éducation nationale, Cour des Comptes) en plus de toutes les directions du ministère (hors DGFIP). Ainsi le Secrétariat général du ministère, en coordination avec la DGDDI, a proposé de répliquer une opération similaire de rénovation et d'extension du 4^e *datacentre* cible situé à Toulouse.

Ce projet, outre une attention toute particulière aux impératifs écologiques (en cohérence avec les démarches ministérielle *Bercy Vert* et interministérielle *Numérique Écoresponsable*), répondra à l'ensemble des besoins d'hébergements (hors DGFIP) non satisfaits du ministère d'ici 2025. Il permettra également de réduire sensiblement les risques actuels associés à l'exploitation de datacentres en zone inondable de la Seine, tout en augmentant la résilience globale des 4 datacentres cibles de Bercy en étant localisés hors IDF. Il réduira enfin les coûts de la location de baies (ainsi pour la DG Trésor et l'Insee), tout en offrant un hébergement pour d'autres ministères qui ont déjà manifesté leur intérêt.

Ce projet, d'un montant de 18,27 M€, est cofinancé par le programme 218 (4,135 M€), le programme 302 (4,135 M€) et par le programme 349 (10 M€). Après une phase d'études préalables, le lancement de la rénovation de ce datacenter est prévu pour 2024.

Les dépenses réalisées jusqu'en 2019 concernaient le centre d'Osny, tandis que 2020 a été l'occasion de réaliser des études à caractère général, puis 2021 des études plus spécifiques concernant le datacenter toulousain. Ces dépenses ont été financées sur le fonds de transformation ministériel du P218.

SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,80	9,60	0,75	0,95	0,70	0,70	0,70	0,70	0,00	0,00	11,95	11,95
Titre 2	2,50	2,50	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,00	0,00	3,40	3,40
Total	12,30	12,10	1,05	1,25	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	15,35	15,35

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	15,35	+71,47
Durée totale en mois	36	109	+202,78

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant, et de plusieurs résultats de prototypage non concluants .

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019, qui porte ses fruits depuis le printemps 2020 :

- la principale application métier de TRACFIN dans sa version reposant sur un socle ancien (STARTRAC V2) a fait l'objet de travaux de mise à niveau et d'évolutions pour prolonger son fonctionnement. Cette version est maintenant gelée dans ses fonctionnalités depuis fin 2021. Une nouvelle version (STARTRAC V3) est en cours de développement, avec un déploiement prévu mi-2023 ;
- on peut noter comme exemple de nouvelles fonctionnalités, reposant sur des algorithmes innovants, la priorisation intelligente des déclarations de soupçon et le rapprochement des informations d'identité ;
- des évolutions fonctionnelles entreront en service jusqu'à fin 2023, comme la possibilité de doubler l'instance STRATRAC, une à un niveau secret et l'autre à un niveau diffusion restreinte. Cette évolution permettra notamment de repenser l'organisation du travail au sein de TRACFIN pour lui permettre de s'adapter aux contraintes actuelles (sécurité, télétravail facilitation des échanges avec les outils partenaires).

L'année 2023 marquera la fin du projet SIRANO en tant que tel. Outre les améliorations indispensables apportées, il offrira aussi de nouvelles opportunités, par exemple l'amélioration de la qualité des données (déjà initiée par le rapprochement des informations d'identité) et la détection automatique de phénomènes d'ampleur dans le corpus des informations détenues.

TNCP

Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'État (DAE) et l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation totale de la chaîne de la commande publique et en exploitant les données des marchés. Les premiers bénéficiaires en seront les utilisateurs de la plateforme des achats de l'État (PLACE) et ceux de profils d'acheteurs mutualisés. Le projet, dont le coût total estimé est de 20,58 M€ (16,18 M€ de développement et de mise en service sur la période 2020-2023 et 4,40 M€ de maintien en conditions opérationnelles, dépenses portées par l'AIFE, en 2024 et 2025).

A terme, il devrait permettre de rendre interopérables les profils d'acheteur avec les autres systèmes d'information de la chaîne de la commande publique (ex : gestion financière, contrôles, archivage) et de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats.

Ses objectifs sont plus précisément :

- d'accélérer le processus de dématérialisation complète des marchés publics ;
- de générer des économies de fonctionnement importantes, pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques ;
- de favoriser la professionnalisation de la fonction « achats » ;
- de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'*open data*.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,77	1,56	4,05	3,55	2,84	3,10	1,58	4,03	4,15	4,15	16,39	16,39
Titre 2	1,34	1,34	1,51	1,51	0,56	0,56	0,53	0,53	0,25	0,25	4,19	4,19
Total	5,11	2,90	5,56	5,06	3,40	3,66	2,11	4,56	4,40	4,40	20,58	20,58

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,50	20,58	+0,39
Durée totale en mois	36	48	+33,33

Le projet a bénéficié d'un financement de 9,180 M euros au titre du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP, Titre 3, P349) en sus du programme P218. Le coût total du projet à date est donc de 16,175 M euros (9,180 + 6,995). Deux ans et demi après le début du projet, son coût total est resté stable (+0,4 %) et le financement FTAP est identique au niveau initial.

La légère augmentation du coût total s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de personnel sur 2020-2021 due au pilotage de développements non planifiés, notamment l'intégration d'un nombre plus important que prévu de formulaires d'avis de publicité. L'enveloppe FTAP a été maintenue à son niveau initial par des transferts entre lignes budgétaires.

L'année 2020 a été consacrée aux chantiers initiaux, tels que la réalisation d'un standard numérique d'échange de la commande publique. 2021 a permis le lancement et l'avancement des principaux développements pour mettre en place l'interopérabilité des systèmes informatiques.

Les développements des produits et services TNCP devraient être terminés en mars 2023 et leur intégration dans PLACE fin 2023, alors que le calendrier initial du projet TNCP prévoyait sa fin en 2022.

Le retard pris, en deux temps, s'explique ainsi :

- La crise sanitaire a retardé le lancement de certains développements de plusieurs mois en 2020 et 2021 ;
- L'AIFE a connu plusieurs problèmes techniques en 2021 et 2022 :
 - lors de la migration de son infrastructure informatique globale ;
 - suite à un changement de prestataire TMA pour sa plateforme Chorus Pro qui hébergera les services TNCP ;
 - suite à des changements d'infrastructure importants de PLACE. Ceux-ci ont pris du retard, mobilisant des créneaux d'intervention sur PLACE, aux dépens de l'implémentation des services TNCP ;
- L'AIFE doit gérer depuis mai 2022 un mouvement important de personnels dans l'équipe qui suit le projet TNCP.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une gestion des marchés simplifiée et plus efficace à travers la dématérialisation complète du processus de la passation (suppression des ressaisies, diminution de la charge administrative, réduction des délais de passation) ;
- une plus grande concurrence des opérateurs économiques et donc des prix plus bas à qualité égale ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés) ;
- une mutualisation des développements des outils et services (interopérabilité) ;

Par ailleurs, en permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
283 151 658	0	405 359 224	450 404 838	259 866 049

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
259 866 049	78 964 003 300 000	70 604 547	60 000 000	50 000 000
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
574 616 789 4 815 000	375 280 000 4 515 000	79 634 289	65 000 000	55 000 000
Totaux	459 059 003	150 238 836	125 000 000	105 000 000

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
65,55 %	13,74 %	11,22 %	9,49 %

Le montant des engagements non couverts par des paiements à la fin 2022 devrait s'établir à 259,86 M€, en hausse de 23,3 M€ par rapport aux engagements non couverts à fin 2021,

Ce montant tient compte :

- des baux pluriannuels;
- des marchés pluriannuels conclus notamment dans les domaines immobiliers, informatiques et logistiques;
- des engagements restant à couvrir principalement liés aux calendriers des projets informatiques (AIFE, Informatique des services centraux, TRACFIN), et au service commun des laboratoires.

Les engagements non couverts à fin 2022 relèvent à près de 60 % de dépenses immobilières et logistiques et près de 30 % de dépenses informatiques.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION (18,1 %)****02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	167 441 591	28 724 691	196 166 282	1 695 000
Crédits de paiement	167 441 591	28 436 930	195 878 521	1 695 000

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	414
Catégorie A	779
Catégorie B	307
Catégorie C	101
Total	1 601

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	167 441 591	167 441 591
Rémunérations d'activité	110 541 975	110 541 975
Cotisations et contributions sociales	55 951 648	55 951 648
Prestations sociales et allocations diverses	947 968	947 968
Dépenses de fonctionnement	23 013 962	23 126 201
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 013 962	23 126 201
Dépenses d'investissement	5 710 729	5 310 729
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 710 729	5 310 729
Total	196 166 282	195 878 521

L'action n° 02 a pour finalité de contribuer à une gestion rigoureuse et efficace du secteur public et des ressources publiques, au moyen d'audits, d'avis et de contrôles destinés . Elle porte également les moyens de structures de régulation, d'expertise et de contrôle, de prévention et de lutte contre certaines formes de fraude financière.

Cette action est mise en œuvre par l'Inspection générale des finances (IGF), le service du Contrôle général économique et financier (CGEFI), la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), la Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les Fonds européens agricoles (CCCOP), le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP), et l'Autorité nationale des jeux (ANJ). Elle intègre également les moyens de TRACFIN, de la direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MESFIN), du service commun des laboratoires (SCL) et de l'Agence française anticorruption (AFA).

Le remboursement des agents mis à disposition des organismes extérieurs à l'administration, dont l'activité relève du programme 218, est également retracé sur cette action.

L'action 02 bénéficie d'attributions de produits au titre de la rémunération de prestations fournies par les laboratoires de l'État au profit d'acteurs privés ou d'autres administrations.

DÉPENSES SPÉCIFIQUES LIÉES AUX ACTIVITÉS DES CORPS ET INSTANCES DE CONTRÔLE (0,39 M€ EN AE ET EN CP)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	394 091	394 130

Ces crédits recouvrent les dépenses de fonctionnement de l'Inspection générale des finances (IGF) et du Contrôle général économique et financier (CGEFI).

Les crédits alloués à l'IGF concernent les déplacements effectués dans le cadre des missions conduites par l'inspection, ainsi que des dépenses de formation, de documentation, d'abonnement et d'accès aux bases de données. Ils peuvent couvrir également des dépenses de modernisation du service (informatique, formation, communication, etc.).

Les crédits alloués au CGEFI lui permettent notamment d'assurer ses missions de contrôle de plus de 400 entreprises et organismes publics dans lesquels l'État possède des intérêts ou qui ont la qualité d'opérateurs de politiques publiques, relevant de secteurs souvent à forts enjeux.

L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION (0,35 M€ EN AE ET EN CP)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	350 000	350 000

Les 350 000 € alloués à l'Agence française anticorruption (AFA) au titre du PLF 2023 sont destinés à couvrir les dépenses d'expertises qu'elle diligente, la loi prévoyant expressément la possibilité pour l'Agence de recourir à des experts et personnes ou autorités qualifiées pour mener à bien ses missions de conseil et de contrôle.

La budgétisation 2023 permet notamment de répondre aux demandes de l'AFA afin d'assurer la prise en charge des nouvelles missions qui lui sont confiées par la loi, dans le cadre de l'organisation des JOP de Paris en 2024 et de la Coupe du monde de Rugby organisée en France en 2023, d'une part, et des contrôles des sociétés publiques locales (loi 3DS du 21 février 2022), d'autre part.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX (ANJ) (3,80 M€ EN AE ET EN CP)**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 800 000	3 800 000

L'Autorité nationale des jeux (ANJ) s'est substituée en juin 2020 à l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) pour mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente, dotée de pouvoirs renforcés, et ainsi assurer une meilleure protection des joueurs. De fait, l'ANJ régule près de 80 % du marché des jeux d'argent (contre 11 % auparavant), avec l'appui du ministère de l'Intérieur s'agissant des casinos terrestres.

Le domaine de régulation de l'ANJ est très étendu :

- prévention du jeu excessif ou pathologique et la protection des mineurs ;
- intégrité, fiabilité et transparence des opérations de jeux ;
- prévention des activités frauduleuses ou criminelles ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- développement équilibré et équitable entre les différentes filières de jeu ;
- lutte contre l'offre illégale de jeux.

L'ANJ a également repris la gestion du fichier des interdictions volontaires de jeux en 2021, précédemment assurée par le ministère de l'Intérieur.

TRACFIN (9,00 M€ EN AE ET 9,03 M€ EN CP)

TRACFIN CONCOURT AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE Saine EN LUTTANT CONTRE LES CIRCUITS FINANCIERS CLANDESTINS, LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME. LE SERVICE EST CHARGÉ DE RECUEILLIR, ANALYSER ET ENRICHIR LES DÉCLARATIONS DE SOUPÇONS QUE LES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS SONT TENUS, PAR LA LOI, DE LUI DÉCLARER.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 894 271	4 918 271
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 110 729	4 110 729
Total	9 005 000	9 029 000

Par rapport à la LFI 2022, Tracfin bénéficie d'une hausse de 4,2 M€ de ses crédits afin d'améliorer la performance et la sécurité de ses systèmes d'informations. Il s'agit notamment de corriger les faiblesses détectées lors de l'audit réalisé par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'informations (par exemple la cohabitation de deux systèmes d'informations, donc de passerelles entre eux à l'origine de failles importantes), dans un contexte de hausse du risque cyber.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (4,89 ME EN AE ET 4,92 ME EN CP)

Ces dépenses concernent le fonctionnement récurrent du système d'information, essentiellement :

- la souscription auprès des éditeurs des logiciels constitutifs du système d'information ;
- la maintenance des équipements (serveurs, baies de stockage, équipements réseau etc.) ;
- la maintenance logicielle des applications métier développées spécifiquement pour les besoins du service ;
- l'augmentation de la volumétrie de zone de stockage (banques de données relatives aux index, sauvegarde, test...) du fait de l'augmentation du volume d'information à traiter par Tracfin.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4,11 M€ EN AE ET 4,11 M€ EN CP)

Les crédits d'investissement sont consacrés à l'évolution du portail de télé-déclaration ERMES, au développement de projets d'infrastructure et de sécurité des systèmes d'information ayant pour objet la refonte du SI afin de construire un réseau à diffusion restreinte, de repenser le réseau secret, de prévoir un site de dévolution (secours) et de permettre le télétravail. Plusieurs projets d'investissement, ayant tous vocation à améliorer l'activité des processus métier de Tracfin, sont également financés : outils pour le département technique en charge du développement capacitaire, outils pour l'international, simplification des transmissions, détection automatique des phénomènes d'ampleur et analyses automatiques des pièces jointes des déclarations de soupçon.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (5,00 M€ EN AE ET EN CP)

La Direction des affaires juridiques (DAJ) intervient au profit des directions et services du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, et, le cas échéant, des autres administrations de l'État et leurs établissements publics, des acteurs de l'achat public (fournisseurs, prestataires de service, entreprises, notamment les PME, collectivités locales), ainsi que des agents du MEFSIN (protection juridique dans le cadre de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983). La DAJ assure une fonction normative, contentieuse, d'expertise et de coordination. Elle exerce en particulier les fonctions d'Agent judiciaire de l'État dans son monopole légal (article 38 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955) de représentation de l'État devant les juridictions judiciaires, hors matières domaniales et fiscales.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 000 000	5 000 000

Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses visant essentiellement à assurer la défense de l'État devant les juridictions, qu'il s'agisse de dossiers contentieux récurrents, dont le volume est structurellement important (en particulier agressions d'agents publics, accidents corporels et matériels, indemnités pour détention provisoire) ou de dossiers à forts enjeux exposant à des dépenses unitaires très élevées (défense de l'État dans un contentieux devant les juridictions américaines par exemple). Ces crédits couvrent également les dépenses engagées sur des conventions d'honoraires au titre de la protection fonctionnelle des agents publics ou, plus marginalement, de consultations pour des dossiers sensibles.

Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 80 %, à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, experts) et à des frais d'actes et d'instances ;
- pour 20 %, à des dépens et des condamnations civiles, administratives et européennes.

L'évaluation de la dépense est particulièrement difficile en matière de frais de justice, la DAJ ne pouvant apprécier, pour une année donnée, le nombre de contentieux à naître, leur typologie, leur complexité, leur rythme et leur durée.

Pour 2023, il est toutefois possible d'anticiper le maintien à un niveau élevé des dépenses, en raison de la multiplication des instances judiciaires et administratives, en particulier celles en rapport avec les libertés publiques (attentats terroristes, agressions des forces de l'ordre et des surveillants pénitentiaires, dysfonctionnements du service public de la justice), des demandes en hausse d'indemnités pour détention provisoire et de l'ouverture de nouveaux contentieux impliquant des frais unitaires très élevés.

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (8,28 M€ EN AE ET 7,96 M€ EN CP)

LE SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (SCL) EST UN SERVICE À COMPÉTENCE NATIONALE DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS. LABORATOIRE D'ÉTAT, IL RÉALISE DES EXPERTISES SCIENTIFIQUES POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DOUANES ET DROITS INDIRECTS ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE, CONSOMMATION ET RÉPRESSION DES FRAUDES. CES EXPERTISES PERMETTENT DE GARANTIR LA CONFORMITÉ DES PRODUITS MIS SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS OU À EN DÉTERMINER LA DANGÉROSITÉ, DE DÉFINIR LA TAXATION DES PRODUITS CONCERNÉS ET DE VÉRIFIER LE RESPECT DES RÈGLES DE PROHIBITION. LE SCL EST CONSTITUÉ DE ONZE LABORATOIRES ET DE UNE UNITÉ DE DIRECTION IMPLANTÉE À PARIS.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 675 600	6 763 800
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 600 000	1 200 000
Total	8 275 600	7 963 800

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (6,68 M€ EN AE ET 6,76 M€ EN CP)

Ces crédits regroupent :

- le fonctionnement courant des onze laboratoires du réseau et de l'unité de direction (5,1 M€ en AE et en CP) permettant notamment le financement des frais d'analyse, des achats, du renouvellement des petits matériels, de l'entretien des locaux et des frais immobiliers ;
- les loyers et charges des laboratoires (Le Havre et les Antilles) installés dans des bâtiments en location, dont les baux, couvrant la période 2024 / 2026, doivent être renouvelés en 2023 (705 k€ en AE et 235 k€ en CP) ;
- le financement des dépenses d'analyses sous-traitées (0,5 M€ en AE et en CP) portant sur les produits et matériels industriels qui sont confiés à des laboratoires extérieurs lorsque le réseau ne dispose pas des compétences ou des matériels nécessaires ;
- le coût de formation des agents (0,15 M€ en AE et en CP) ;
- les frais en matière d'hygiène et de sécurité (0,15 M€ en AE et en CP) ;
- l'accréditation des analyses (0,2 M€ en AE et en CP) ;
- le paiement des marchés du gaz et de l'électricité (0,8 M€ en CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (1,6 M€ EN AE ET 1,2 M€ EN CP)

Les dépenses d'investissement (1,6 M€ en AE et 1,2 M€ en CP) permettent au service commun des laboratoires de financer l'acquisition et le renouvellement de matériels scientifiques répondant à des exigences accrues, en lien avec l'évolution réglementaire nationale et européenne, notamment en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

Ces crédits permettront également de financer la quote-part nationale annuelle d'un dispositif européen (Instrument de financement des équipements de contrôle douaniers) destiné à renforcer les capacités de contrôle des États membres et dans le cadre duquel le SCL a obtenu un financement de la Commission européenne (4,8 M€ sur la période 2022-2025).

DÉPENSES DIVERSES (1,90 M€ EN AE ET EN CP)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 900 000	1 900 000

Ces crédits regroupent :

- le remboursement d'agents mis à disposition des organismes extérieurs à l'administration dont l'activité relève du programme (ces dépenses sont imputées sur l'action n° 02 pour des raisons d'unité de gestion) ;
- le financement du marché d'audit et de l'outil de gestion des risques de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

1 – Marchés d'audit

Les prestations de marché d'audit de la CICC recouvrent deux types de prestations : la réalisation d'audits des fonds structurels et d'investissement (FESI) d'une part, et, d'autre part, l'élaboration du résumé annuel d'audit de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

La prestation de réalisation d'audits FESI prévue dans un marché passé en 2020 pour 4 ans, doit permettre à la CICC de faire face à la montée en puissance de l'activité d'audit couvrant la fin de la programmation 2014-2020 et la nouvelle programmation 2021-2027 (par exemple financer les audits de la nouvelle fonction comptable dévolue, à partir de la programmation 2021-2027, aux autorités de gestion).

Le résumé annuel d'audit de la FRR est un document destiné à la Commission européenne. L'élaboration de ce document est complexe puisqu'il nécessite le traitement d'une masse considérable de données. L'urgence du déploiement des processus de gestion et de contrôle de ce nouveau financement européen en 2021 a conduit à confier à un prestataire la rédaction de ce livrable, dans le cadre d'un marché d'une durée de 4 ans, soit la quasi-totalité de la durée de déploiement de la FRR.

Ces différents dispositifs de contrôle interne sur la consommation de ces fonds européens sont des outils particulièrement utiles dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

2 – Outil de gestion des risques

La stratégie d'audit qui spécifie pour une année donnée les axes et les critères selon lesquels seront conduits les audits de l'année avenir, se fonde sur les résultats des audits de l'année écoulée.

L'acquisition et le déploiement en 2023, pour 0,15 M€, d'un outil numérique de gestion des risques permettra, outre l'enregistrement systématique des résultats des audits, l'identification des risques par l'exploitation des résultats et le suivi des recommandations ou évolutions attendues par l'autorité d'audit pour maîtriser ces risques.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

ACTION (48,9 %)

05 – Prestations d'appui et support

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	216 201 260	314 387 241	530 588 501	2 620 000
Crédits de paiement	216 201 260	202 572 319	418 773 579	2 620 000

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	136
Catégorie A	780
Catégorie B	783
Catégorie C	272
Total	1 971

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	216 201 260	216 201 260
Rémunérations d'activité	116 938 056	116 938 056
Cotisations et contributions sociales	97 947 047	97 947 047
Prestations sociales et allocations diverses	1 316 157	1 316 157
Dépenses de fonctionnement	194 321 241	183 226 319
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	194 321 241	183 226 319
Dépenses d'investissement	119 770 000	19 050 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	119 770 000	19 050 000
Dépenses d'intervention	296 000	296 000
Transferts aux autres collectivités	296 000	296 000
Total	530 588 501	418 773 579

Cette action, conduite par les services du Secrétariat général, consiste à apporter aux services centraux du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), le support et l'appui de services mutualisés qui permettent des économies d'échelle et s'inscrivent dans une logique de professionnalisation accrue (centres de prestations mutualisés, contrats de service).

Fonctions support des services centraux

Le service de l'immobilier et de l'environnement professionnel (SIEP) du Secrétariat général assure l'ensemble des fonctions support de l'administration centrale et des cabinets ministériels, soit en qualité de prestataire de services dans les domaines logistique et immobilier, soit en recourant à des acteurs extérieurs qu'il pilote et contrôle.

La sous-direction « ressources humaines de l'administration centrale » du Secrétariat général assure la gestion des personnels appartenant aux corps d'administration centrale et celle des personnels non titulaires de l'administration centrale.

Le Secrétariat général assure également des prestations financières pour les services centraux des ministères - à l'exception de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), et de la Direction générale des Finances publiques - et pour les services à compétence nationale et autorités administratives indépendantes relevant des ministères économiques et financiers.

Fonctions d'appui au niveau ministériel

Parallèlement, le Secrétariat général exerce des fonctions d'appui au bénéfice de l'ensemble des services du MEFSIN, mais également des autres administrations de l'État. En matière immobilière, il assure des prestations de maîtrise d'ouvrage, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'expertise. En outre, il est compétent pour toutes les opérations supérieures à un million d'euros et celles intéressant plusieurs directions.

L'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), service à compétence nationale rattaché au Secrétariat général, définit l'essentiel de l'offre de formation inter-directionnelle et ouvre un certain nombre de ses actions aux agents des autres ministères.

Le financement des actions de communication, mises en œuvre par le service de la communication (SIRCOM) du Secrétariat général, bénéficie de fonds de concours et d'attributions de produits perçus au titre de la rémunération de certaines prestations de service.

L'INFORMATIQUE DES SERVICES CENTRAUX (38,76 M€ EN AE ET 33,13 M€ EN CP)

Le Service du numérique (SNUM) du Secrétariat général est issu du rapprochement en 2022 du Service de l'environnement professionnel – 1 et de la Délégation aux systèmes d'informations. Il conçoit et met en œuvre, pour les directions et services de l'administration centrale, la politique de développement des technologies de l'information, de l'informatique, de la téléphonie et du travail en réseau. Son périmètre d'activité, porté par l'UO Informatique, couvre également un périmètre ministériel sur un certain nombre de dépenses mutualisées.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 875 091	33 132 258

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement courant (28,93 M€ en AE et 23,41 M€ en CP)

		AE	CP
Services applicatifs		5 396 000 €	5 396 000 €
	Convention SIRHIUS	650 000 €	650 000 €
	Maintenance des applications	3 746 000 €	3 746 000 €
	Maintenance des applications AFT	1 000 000 €	1 000 000 €
Services bureautiques		17 268 591 €	11 745 757 €
	Achat d'ordiphones	304 500 €	304 500 €
	Achats de matériels bureautiques et logiciels	1 980 000 €	1 980 000 €

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

	Dépenses audiovisuelles	2 363 424 €	2 363 424 €
	Dépenses d'assistance et de support	5 315 667 €	3 852 833 €
	Dépenses de téléphonie	3 405 000 €	2 605 000 €
	Dépenses d'impression	3 200 000 €	640 000 €
	Visioconférence	700 000 €	700 000 €
		5 730 000 €	5 730 000 €
Services d'infrastructures	Dépenses de sécurité	540 000 €	540 000 €
	Exploitation des serveurs	3 265 000 €	3 265 000 €
	Réseau de données	1 925 000 €	1 925 000 €
		540 000 €	540 000 €
Services mutualisés	Communautés pro et plateformes emplois	340 000 €	340 000 €
	Communication fonctionnement	59 400 €	59 400 €
	Gouvernance fonctionnement	140 600 €	140 600 €
Total		29 934 591 €	23 411 757 €

L'année 2023 est marquée par le renouvellement important de plusieurs marchés. Concernant les dépenses d'impression, le marché SOLIMP sera renouvelé pour sa quatrième édition pour une prévision de 3,2 M€ (pour une durée de 5 ans). De plus, le marché d'assistance et de support utilisateurs sera renouvelé avec un engagement de 2 ans (4,3 M€).

Les dépenses d'infrastructure recouvrent notamment le renouvellement du marché de connectique (infrastructure filaire) avec un engagement évalué à 1,6 M€ sur 2 ans (dépenses téléphonie).

En matière d'achats de postes de travail et de téléphones portables (ordiphones), la programmation continue de prendre en compte l'évolution des modes de travail (moins de renouvellement d'UC fixes pour plus d'ultraportables) vers plus de nomadisme, le remplacement des ordinateurs non compatibles avec Windows 11 ainsi que la hausse des prix des équipements.

La maintenance des applications est en augmentation par rapport aux années précédentes. Ces dépenses intègrent notamment la maintenance du projet Rossignol (carte agent qui permettra, d'une part, de remplacer les supports existants utilisés auprès des fournisseurs de services et, d'autre part, un accès au système d'informations qualifié RGS**, donc plus sécurisé).

Les projets informatiques (5,76 M€ en AE et 5,54 M€ en CP)

		AE	CP
		3 532 000 €	3 532 000 €
Projets et évolutions applicatifs	dont applications RH	350 000 €	350 000 €
	dont outils collaboratifs et applications d'échanges	470 000 €	470 000 €
	dont gestion des archives physiques et numériques	400 000 €	400 000 €
	dont portails des demandes et gestion services aux utilisateurs	750 000 €	750 000 €
		605 000 €	455 000 €
Projets bureautiques	dont développement et sécurisation des postes de travail	165 000 €	165 000 €
	dont extension visioconférence et rénovation salles audiovisuelles	260 000 €	260 000 €
		1 370 000 €	1 300 000 €
Services d'infrastructures	dont déploiement Rossignol	450 000 €	450 000 €
	dont sécurisation et développement espaces de stockage	750 000 €	750 000 €
		255 000 €	255 000 €
Services mutualisés	communication projets	25 000 €	25 000 €
	gouvernance projets	230 000 €	230 000 €
Total		5 762 000 €	5 542 000 €

Les principaux projets annoncés pour 2023 sont articulés pour répondre au schéma directeur que s'est donné le SNUM pour les trois années à venir. Les principaux projets sont les suivants :

- En matière applicative :
 - les applications documentaires, archivistiques et de traduction dont les travaux devraient démarrer en 2023 suivant les résultats des études initiées ;
 - les évolutions ciblées sur les applications RH automatiseront une partie des tâches répétitives, amélioreront la valorisation et la diffusion des données RH, dématérialiseront les circuits de recrutement et d'intégration et unifieront les portails des métiers de l'action sociale (santé et sécurité au travail) ;
 - la poursuite de la trajectoire de « portail des demandes » et de l'assistance aux utilisateurs s'inscrit dans une logique d'amélioration de la relation à l'utilisateur et d'autonomisation du demandeur (notamment via le projet Prométhée ou le chatbot OSI) ;
 - enfin, le domaine des outils collaboratifs, qui comprend un vaste portefeuille d'applications avec pour objectif commun l'aide au travail en équipe, poursuit ses évolutions pour répondre aux exigences de travail nomade, de sécurité et de modernisation des exigences métiers.

- En matière bureautique :
 - deux audits ont été menés sur le dispositif audiovisuel couvrant le centre de conférences Pierre Mendès France, l'Hôtel des ministres, le hall Colbert et le CASC. Ces audits ont permis d'une part d'identifier les forces et faiblesses actuelles et ont donné lieu pour le premier à un plan de mise en sécurisation de l'accès de rediffusion, et d'autre part de confirmer la nécessité de procéder à certaines opérations déjà prévues dans le quinquennal (recâblage TRIARI datant de 2014 et évolution de l'organisation des régies audiovisuelles notamment) ;
 - des études et tests seront menés pour développer et améliorer la sécurité des équipements individuels et postes de travail ;
 - le SNUM continuera enfin de déployer les dispositifs de visioconférence pour adapter les environnements de travail aux nouvelles modalités hybrides présentiel/distanciel.

- En matière d'infrastructures :
 - la trajectoire d'évolution de l'hébergement et exploitation des serveurs se déroule dans une logique de modernisation et d'état de l'art du maintien en conditions opérationnelles des applications, et d'intégration progressive des technologies de conteneurisation (Devops/Kubernetes/Docker).
 - de plus, le renforcement de la menace SSI et des exigences formulées par le SGDSN en matière de sécurité amène à renforcer progressivement le panel des outils de supervision et d'audit automatique en matière de SSI.

Les mesures nouvelles (4,18 M€ en AE et en CP)

Les mesures nouvelles pour l'année 2023 répondent aux grands axes que s'est donné le SNUM dans le cadre de son schéma directeur (2022-2025). Ces mesures sont les suivantes :

- BercyHub : 0,528 M€ en AE et en CP

L'UO Informatique prendra désormais en charge les dépenses de fonctionnement des projets développés au sein du périmètre. Ces dépenses couvrent un périmètre métier ministériel. Les attentes en matière de datavisualisation et de valorisation des données sont très importantes. L'enveloppe permettra de poursuivre la sécurisation des travaux déjà lancés et d'animation de la communauté ministérielle de la donnée. Elle couvrira également les frais de fonctionnement de la plateforme d'ouverture des données ministérielles « data.finances.gouv.fr » accessible depuis le site internet ministériel « economie.gouv.fr ».

- Recâblage et téléphonie sur IP (ToIP) : 1,7 M€ en AE et en CP

Cette opération a démarré en 2021 par le recâblage des sites de BERCY (COLBERT, VAUBAN, NECKER) et Chevaleret (SIEYES, GREGOIRE, CONDORCET) avec une budgétisation définie sur les années 2022-2025.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Parallèlement à ces opérations de recâblage nécessaires tant au plan électrique qu'en termes de débit réseau, la bascule en ToIP est progressivement généralisée en administration centrale permettra la mise en œuvre de la convergence téléphonie fixe-mobile et l'émergence de la softphonie sur le poste de travail.

- Projets applicatifs : 1 M€ en AE et en CP

Cette enveloppe permet de couvrir les études et développement d'applications sollicités par les services du ministère lors des dialogues de gestion informatiques en matière d'exploration de données, de gestion de l'identité, urbanisation du SI de gestion des bâtiments en améliorant la gestion des référentiels de données partagés, montée de version du SI RH SIRHIUS.

- Licences Microsoft : 0,1 M€ en AE et en CP

Ces crédits recouvrent la migration de la suite Microsoft Office 2013 à la version supérieure. La politique d'acquisition des licences MS Office 2021 a évolué vers une redevance locative annuelle là où la stratégie antérieure reposait sur un achat direct pour plusieurs années.

L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX (253,37 M€ EN AE ET 147,22 M€ EN CP)

Le SIEP assure la gestion des dépenses relevant de l'immobilier et de la logistique des services centraux.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	133 600 381	128 168 474
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	119 770 000	19 050 000
Total	253 370 381	147 218 474

L'IMMOBILIER DES SERVICES CENTRAUX (234,18 M€ EN AE ET 128,21 M€ EN CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (Immobilier)	114 583 294	109 330 877
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (Immobilier)	119 600 000	18 880 000
Total Immobilier	234 183 294	128 210 877

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (114,58 M€ EN AE ET 109,33 M€ EN CP)

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Exploitation et sécurité des locaux	12 206 368	20 425 455
Travaux	13 570 000	13 570 000
Fonctionnement immobilier	88 806 926	75 335 422
Total dépenses de fonctionnement immobilier	114 583 294	109 330 877

La gestion du parc immobilier s'inscrit dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) arrêté pour la période 2019-2023. Les orientations retenues portent sur l'optimisation des implantations et de l'utilisation des espaces, a modernisation des espaces de travail et l'amélioration de l'exploitation des bâtiments.

Dans ce cadre, les crédits dédiés à la gestion immobilière comprennent :

- les dépenses de fonctionnement immobilier. Outre les activités classiques (loyers, fluides, etc.), elles assurent également le financement des opérations de restructuration des services et de rénovation des espaces communs de travail prévues dans le cadre du SPSI (déménagements et achats de mobilier) ;
- les dépenses de travaux d'entretien courant de l'ensemble des bâtiments ;
- les dépenses relatives à l'exploitation et la sécurité des locaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (119,6 M€ EN AE ET 18,88 M€ EN CP)

Le calendrier du projet de rénovation du bâtiment Vincent Auriol prévoit une dépense d'investissement immobilier à hauteur de 119,60 M€ en AE et 18,88 M€ en CP pour l'année 2023. La conclusion des études en cours devrait intervenir au cours du second semestre 2022. Elle sera suivie d'un approuvé du Ministre et d'une procédure de labellisation auprès de la Commission nationale de l'immobilier public, avant le lancement de la programmation et de la phase de candidatures du marché public global de performance.

LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX (19,19 M€ EN AE ET 19,00 M€ EN CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (Logistique)	19 017 086	18 837 596
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (Logistique)	170 000	170 000
Total Logistique	19 187 086	19 007 596

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (19,02 M€ EN AE ET 18,84 M€ EN CP)

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prestations de soutien et d'appui	19 017 086	18 837 596
Total dépenses de fonctionnement logistique	19 017 086	18 837 596

Ces dépenses, caractérisées par leur hétérogénéité, correspondent à la mise en œuvre de prestations destinées à assurer le fonctionnement des services centraux et des cabinets ministériels (transport, impression, frais de réception, etc.).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (0,17 M€ EN AE ET CP)

Ces crédits relèvent de dépenses d'équipement liées principalement à l'achat de véhicules au titre du renouvellement du parc automobile du ministère.

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (4,32 M€ EN AE ET 4,40 M€ EN CP)

Trois orientations stratégiques majeures sous-tendent l'action de l'IGPDE : développer les compétences ; proposer des contenus pédagogiques répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain ; renforcer la qualité de l'offre de formation.

A la fois objet et vecteur de la transformation de l'action publique, l'institut s'attache à permettre la pleine mobilisation du levier numérique, que ce soit au travers de la construction et du déploiement d'une offre renforcée de formation en ligne ou via la pérennisation de nouvelles actions de formation dans ce domaine (cycle supérieur du numérique par exemple). Il contribue également à la transformation managériale et à la modernisation de la fonction RH, notamment par le biais d'une offre enrichie en faveur de l'encadrement supérieur (Université des cadres, Quinzaine des cadres supérieurs, Bercy+).

De même, l'IGPDE est fortement impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie (SDLP), cadre stratégique de la formation continue des agents de l'État élaboré par le DGAFP. Largement ouverte à l'interministériel, son offre de formation évolutive répond aux besoins de professionnalisation des métiers transversaux (RH, achat public, chaîne immobilière) et de renforcement des compétences dans les domaines de l'économie et de la gestion publique (gestion budgétaire et comptable, audit comptable et financier, contrôle de gestion). Enfin, une part importante de son activité ouverte aux autres départements ministériels relève de la préparation aux concours (pré-INSP, INSP, IRA).

Le ministère s'est pleinement investi pour l'accueil des apprentis dans le cadre du renforcement des plans d'actions gouvernementaux en faveur des jeunes. Le renforcement des moyens alloués à l'IGPDE permettra d'assurer le financement de la formation des apprentis et d'accompagner la montée en charge de cette politique publique. C'est en effet l'IGPDE, en tant qu'opérateur de formation des agents en poste dans l'administration centrale du ministère, qui prend en charge financièrement le coût de formation des apprentis en administration centrale.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que	4 324 661	4 404 479

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
celles de personnel		

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de formation s'élèvent à 3,9 M€ en AE et 4 M€ en CP (dont 3,08 M€ en AE et 3,18 M€ en CP pour les actions de formation continue et 0,82 M€ en AE et en CP pour les préparations aux concours et aux examens professionnels).

Les dépenses de fonctionnement *stricto sensu* de l'institut représentent 0,42 M€ en AE et 0,4 M€ en CP.

SERVICE DE LA COMMUNICATION (10,5 M€ EN AE ET EN CP)

Le service de la communication (SIRCOM) poursuit deux finalités complémentaires : d'une part, fournir aux cabinets ministériels les moyens d'exercice de leur action dans le domaine de la communication et, d'autre part, mettre en œuvre une communication institutionnelle,

Le SIRCOM finance également des actions de communication pour le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques ainsi que pour la Secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 500 000	10 500 000

L'essentiel du budget de communication concerne les campagnes de communication (1,2 M€) dans les médias à la demande des ministres (campagne sur la marque employeur, soutien aux réformes gouvernementales), la presse et veille médias (1,5 M€), les actions événementielles (0,9 M€ ; par exemple la semaine de développement durable), ainsi que l'hébergement, la maintenance et le référencement (0,6 M€).

La hausse des crédits en 2023 s'explique par la poursuite du financement de la campagne de communication sur les métiers du tourisme « France 2030 » commencée en 2022 sous forme notamment de prestations de création de production et d'achat d'espace publicitaire dans les médias.

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES (6,69 M€ EN AE ET EN CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 389 089	6 389 089
Transfert aux autres collectivités	296 000	296 000
Total	6 685 089	6 685 089

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (6,39 M€ EN AE ET EN CP)

Ces crédits financent les dépenses relatives aux politiques en faveur de la diversité et l'égalité professionnelles, aux actions de la délégation à l'encadrement supérieur, à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF), ainsi qu'aux projets de transformation de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale.

Une part importante de ces crédits (1,3 M€) sera mobilisée en faveur de l'accueil de stagiaires au sein de l'administration centrale du ministère – permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par la circulaire du 21 mai 2021 relative à la mobilisation des départements ministériels en faveur de l'accueil de stagiaires au sein de la fonction publique de l'État. Ces dépenses visent ainsi à renforcer l'attractivité du ministère, à favoriser la politique d'égalité des chances et à répondre aux objectifs du plan gouvernemental « 1 jeune 1 solution ».

Le budget alloué aux politiques ministérielles des ressources humaines augmente en 2023 pour prendre en compte les nouvelles orientations en la matière. La hausse des crédits en 2023 traduit les nouvelles orientations du Gouvernement et du ministère en matière de gestion des ressources humaines :

- L'accord collectif majoritaire ministériel sur le télétravail signé le 11 juillet 2022 prévoit la création d'un Fonds d'accompagnement du télétravail (FDAT) d'un montant de 3 M€ par an, afin de prendre en charge les différentes mesures de soutien prévues (formation, études, enquêtes et évaluations, création de tiers-lieux, etc.). L'accent sera également mis sur la politique en faveur de l'insertion professionnelle des agents en situation de handicaps, en complément des actions prévues par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

- dans le cadre de la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique et conformément aux lignes directrices de gestion interministérielle publiées en avril 2022 qui en découlent, le ministère mettra en place un dispositif d'évaluation régulière et d'accompagnement de ses cadres supérieurs. Une enveloppe de 0,48 M€ est prévue pour les actions à conduire.

DÉPENSES D'INTERVENTION (0,3 M€ EN AE ET EN CP)

Ces crédits sont liés à la participation financière du MEFSIN au fonctionnement des fédérations syndicales.

FONDS DE CONCOURS

Les crédits versés par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) sur le fonds de concours dédié permettent d'engager les dépenses favorisant le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Sont ainsi pris en charge, conformément à la loi dite Le Pors du 13 juillet 1983, des dépenses telles que le remboursement des transports domicile/travail, les aménagements immobiliers, l'achat de prothèses auditives et de fauteuils roulants. Ces crédits permettent également le remboursement à un agent de son reste à charge relatif à une avance réalisée pour des dépenses entrant dans le champ du fonds, comme l'aménagement du véhicule personnel.

DÉPENSES DIVERSES (0,63 M€ EN AE ET EN CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	629 520	629 520

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le programme 218 supporte diverses dépenses de fonctionnement, notamment la contribution du programme au FIPHP et des crédits de fonctionnement spécifiques à divers services (notamment ambassades, tribunaux de commerce).

ACTION (14,5 %)**07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	61 301 690	96 576 013	157 877 703	0
Crédits de paiement	61 301 690	88 305 910	149 607 600	0

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	140
Catégorie A	425
Catégorie B	43
Catégorie C	13
Total	621

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	61 301 690	61 301 690
Rémunérations d'activité	42 078 492	42 078 492
Cotisations et contributions sociales	18 978 101	18 978 101
Prestations sociales et allocations diverses	245 097	245 097
Dépenses de fonctionnement	81 630 998	74 080 989
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	81 630 998	74 080 989
Dépenses d'investissement	14 945 015	14 224 921
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	14 945 015	14 224 921
Total	157 877 703	149 607 600

Cette action regroupe les moyens affectés au pilotage des finances publiques et à plusieurs directions ou services interministériels :

- la Direction du Budget ;
- l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- la Direction des Achats de l'État (DAE).

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

DIRECTION DU BUDGET (2,37 M€ EN AE ET 2,29 M€ EN CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 373 266	2 294 400

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La Direction du Budget est chargée de proposer une stratégie soutenable des finances publiques, de préparer le budget de l'État et de procéder à l'élaboration des projets de lois de finances, en s'efforçant de trouver les marges de manœuvre nécessaires au financement des priorités du Gouvernement. Elle propose des réformes et des économies structurelles pour maîtriser la dépense publique, participe à l'élaboration de la politique économique et financière et incite à l'amélioration de la gestion publique.

Les crédits alloués à la Direction du Budget sont principalement destinés à financer le développement d'outils de modernisation des finances publiques, au bénéfice de la communauté interministérielle. Ces crédits recouvrent notamment :

- la poursuite des évolutions des applications TANGO et UNISSON, utilisées pour construire le budget de l'État ;
- la maintenance évolutive des outils métiers interministériels (POEMS et INDIA Rému).

De plus, la Direction du Budget rénove son système d'information de gestion de ses productions internes, de façon à les dématérialiser totalement, et à généraliser, de manière sécurisée, la signature électronique

AGENCE POUR L'INFORMATIQUE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (85,32 M€ EN AE ET 77,98 M€ EN CP)

L'AIFE a en charge la cohérence du système d'information financière de l'État (SIFE), dont elle définit et met en œuvre la stratégie. Elle a également pour mission le développement de la facturation électronique entre l'État, les établissements publics, les collectivités locales et les entreprises qui sont leurs fournisseurs. Elle opère les systèmes d'information relatifs aux marchés publics (PLACE et ORME) et participe à la transformation numérique de la commande publique (projet TNCP, cf. *supra* grands projets informatiques).

Par ailleurs, sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction générale des Finances publiques, l'AIFE est également chargée de construire et d'assurer le fonctionnement du portail public de facturation électronique interentreprises, en application de l'ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021 relative à la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction, et de l'article 26 de la loi de finances rectificative pour 2022.

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 373 225	63 750 332
Dépenses d'investissement	14 945 015	14 224 921
Total	85 318 240	77 975 253

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (70,37 M€ EN AE ET 63,75 M€ EN CP)

Ces crédits financent :

- les activités de maintien en condition opérationnelle du système d'information Chorus et de l'ensemble des applications dont l'AIFE assure la gestion ou l'administration (par exemple la plateforme dématérialisée de la commande publique PLACE) ;
- la maintenance des solutions matérielles et logicielles déployées dans le Système d'Information Chorus ;
- les activités de support des missions de l'Agence.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Fonctionnement permanent de Chorus	70 070 640	63 451 464
Fonctionnement de l'AIFE	302585	298 868
Total	70 373225	63 750 332

Le fonctionnement permanent de Chorus correspond essentiellement aux activités récurrentes liées au support et à la maintenance applicative et technique des solutions déployées, aux services d'infrastructures et d'exploitation (activités d'infogérance et prestations de maintenance technique de l'ensemble des solutions logicielles et matérielles constituant le SI).

Le montant des crédits pour 2023 correspond à la première année pleine des accords-cadres de maintenance des applications du SI Chorus, renouvelés en 2022, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une solution d'hébergement et d'infogérance de la future solution de portail public de facturation électronique interentreprises. Il permet également d'assurer la sécurité des SI au regard de l'aggravation des risques d'attaques liés au contexte international.

Les crédits de fonctionnement permanent de Chorus se décomposent de la façon suivante :

Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Services infrastructures et exploitation	25 806 334	22 353 779
Support et maintenance (standard)	38 875 474	36 241 565
Construction de projet	3 238 578	3 263 016
Accompagnement terrain	1 963 170	1 408 779
Autres dépenses dont dépenses mutualisées	187 084	184 325
Total	70 070 640	63 451 464

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (14,94 M€ EN AE ET 14,22 M€ EN CP)

Ces crédits financeront en 2023 :

- les travaux de migration du progiciel de gestion intégrée SAP, cœur de la solution Chorus pour la gestion budgétaire et comptable de l'État, vers une version de 4^e génération dite « S/4HANA » (High performance ANalytic Appliance), engagés en 2022 et qui se poursuivent en 2023 pour une mise en service en 2024 ;
- l'avancement des chantiers de dématérialisation, comme le déploiement du portail public de facturation électronique et l'achèvement de la nouvelle architecture de la solution Chorus Pro permettant d'en assurer la

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

scalabilité et la résilience au regard de la croissance des volumes de factures échangées (68,2 millions de factures en 2021, contre 54,6 millions en 2020) ;

- les évolutions techniques, applicatives et fonctionnelles, y compris réglementaires et ministérielles, de Chorus cœur et de Chorus formulaires, pour un montant inférieur à celui des années précédentes en raison des travaux de migration du progiciel de gestion intégrée ;
- la poursuite des travaux de transformation numérique de la commande publique et des évolutions de la solution de dématérialisation de la commande publique PLACE ;
- le renforcement de la plateforme PISTE afin d'en assurer la scalabilité et la résilience compte tenu du volume croissant de sollicitations (le nombre moyen d'appels par jour est passé de 13 millions en 2020 à 19 millions sur le 1^{er} semestre 2022).

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Activité	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Maintenance et évolution (évolutions applicatives et métiers du SI Chorus du SI marchés PLACE et de la plateforme API PISTE)	7 533 986	7 023 540
Services infrastructures et exploitation (SI Chorus)	1 533 366	1 328 221
Migration et montée de version (Chorus formulaires)	987 087	967 345
Construction de projet (Chorus Pro et portail associé, migration S4/HANA, systèmes d'échanges Chorus)	4 776 402	4 812 444
Autres dépenses mutualisées	114 174	93 371
Total	14 945 015	14 224 921

DIRECTION DES ACHATS DE L'ÉTAT (8,88 M€ EN AE ET 8,04 M€ EN CP)

Depuis 2020 la DAE conduit un plan de réduction du coût des achats interministériels, ministériels et des opérateurs de l'État.

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de	8 884 507	8 036 257

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
personnel		

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits permettront de financer :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (4,8 M€ en AE et 4 M€ en CP). Outre l'amélioration des applications existantes (comme APPACH, dont le déploiement a été conduit entre 2020 et 2022), la construction du système d'information des achats de l'État se poursuit avec différents projets en déploiement sur 2021-2025 tels que l'approvisionnement électronique, une *marketplace* achat ou encore la mise en place d'un guidage métier vers le bon canal d'achat ;
- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (1 M€ en AE et CP) ;
- la création d'un fonds interministériel piloté par la DAE, permettant sur la base d'appels à projets le financement de solutions d'achats innovants inférieurs à 100 k€, dans le cadre du décret n° 20211634 du 13 décembre 2021 relatif aux achats innovants (3 M€ en AE et CP).

ACTION (1,3 %)

08 – Accompagnement du changement de l'action publique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	3 113 790	10 810 000	13 923 790	0
Crédits de paiement	3 113 790	10 810 000	13 923 790	0

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	4
Catégorie A	20
Catégorie B	1
Catégorie C	0
Total	25

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	3 113 790	3 113 790
Rémunérations d'activité	2 221 957	2 221 957
Cotisations et contributions sociales	880 583	880 583
Prestations sociales et allocations diverses	11 250	11 250
Dépenses de fonctionnement	810 000	810 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	810 000	810 000
Dépenses d'investissement	10 000 000	10 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	10 000 000	10 000 000
Total	13 923 790	13 923 790

Cette action regroupe les crédits alloués, d'une part, au Fonds de transformation ministériel piloté par le Secrétariat général pour financer des projets innovants du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), et, d'autre part, à la délégation « Synthèse, coordination, innovation », créée en 2018.

FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL (10,00 M€ EN AE ET EN CP)

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'investissement	10 000 000	10 000 000
Total	10 000 000	10 000 000

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Une dotation de 10 M€ en AE et CP est prévue en 2023 pour financer les projets innovants contribuant à poursuivre la numérisation des services du MEFSIN. Elle a vocation à être mobilisée notamment pour les projets à cycle court, comme les startups d'État, des démonstrateurs d'intérêt ministériel ou d'amorçage d'évolution des processus, s'appuyant dans la plupart des cas sur les systèmes d'information nécessaires à la bonne exécution des missions de gestion des comptes publics et à l'amélioration de l'efficacité des services.

Ces projets visent à :

- simplifier les services pour les usagers (accessibilité en mobilité par exemple) ;
- encourager des initiatives innovantes de type startup d'État dans le cadre de l'incubateur numérique Bercy Hub s'inscrivant dans le réseau gouvernemental Béta.gouv ;
- accélérer l'offre de services numériques aux agents (automatisation des processus répétitifs (RPA), outils décisionnels partagés, etc.) ;
- inciter à l'utilisation stratégique des données (ouverture des données publiques, acculturation des agents) ;
- tendre vers davantage de nomadisation des agents (modes de travail mixtes présentiel/distanciel, déploiement d'équipements de travail numériques des agents) et le « zéro papier » (signature et visa électroniques, offre de mutualisation dans le domaine de la commande publique) ;
- explorer les potentiels possibilités offertes par des technologies numériques innovantes (par exemple accélération des développements par la mise en place du développement continu (DEVOPS) et passage au Cloud des systèmes vers le Cloud ministériel).

Comme les années précédentes, un appel à projets sera lancé pour 2023 auprès des services du ministère. Les critères de sélection tiendront notamment compte des enseignements de la crise sanitaire et des objectifs fixés en matière de sobriété énergétique.

DÉLÉGATION « SYNTHÈSE, COORDINATION, INNOVATION » (0,81 M€ EN AE ET EN CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	810 000	810 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La DSCI, dans sa mission d'accompagner la dynamique d'innovation du MEFSIN, a notamment vocation à :

- animer la concertation avec les directions du ministère et à coordonner les travaux relatifs aux plans de transformation ministériels, en vue d'en assurer la synthèse et le suivi ;
- assurer la relation avec la DITP ;
- apporter son conseil et/ou son soutien sur les projets de transformation au sein du ministère.

Dans ce cadre, la hausse des crédits prévus pour 2023 permettra de financer l'offre de service du Bercy Lab, l'évènement BercyINNOV et la démarche « Bercy vert ».

ACTION (17,3 %)**09 – Action sociale ministérielle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	63 255 235	124 118 844	187 374 079	500 000
Crédits de paiement	63 255 235	124 118 844	187 374 079	500 000

EFFECTIFS

Catégorie d'emplois	ETPT
Catégorie A+	98
Catégorie A	276
Catégorie B	250
Catégorie C	39
Total	663

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	63 255 235	63 255 235
Rémunérations d'activité	38 298 846	38 298 846
Cotisations et contributions sociales	20 327 376	20 327 376
Prestations sociales et allocations diverses	4 629 013	4 629 013
Dépenses de fonctionnement	122 737 574	122 737 574
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	122 737 574	122 737 574
Dépenses d'investissement	1 045 000	1 045 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 045 000	1 045 000
Dépenses d'opérations financières	336 270	336 270
Prêts et avances	336 270	336 270
Total	187 374 079	187 374 079

Cette action regroupe les moyens affectés aux politiques ministérielles d'action sociale, de santé et de sécurité au travail, mises en œuvre au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN).

Les politiques d'action sociale s'adressent aux personnels en activité, à leurs familles ainsi qu'aux agents retraités. Leur mise en œuvre s'appuie sur des réseaux locaux de l'action sociale, ainsi que sur trois associations : l'AGRAF (association pour la gestion des restaurants des administrations financières) en charge de l'exploitation des restaurants d'Île-de-France, l'ALPAF (association pour le logement des personnels des administrations financières) en charge des prestations en matière de logement et l'EPAF (éducation plein air finances) en charge du tourisme social. Enfin des prêts sociaux peuvent être accordés aux agents confrontés à de graves difficultés financières.

POLITIQUES MINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE, DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (124,12 M€ EN AE ET EN CP)

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	122 737 574	122 737 574
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 045 000	1 045 000
Prêts et avances	336 270	336 270
Total	124 118 844	124 118 844

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (122,74 M€ EN AE ET EN CP)



Crédits relatifs aux politiques d'action sociale (105,67 M€ en AE et CP) :

- **51,66 M€ pour la restauration** (subventions aux associations de restauration, subventions interministérielles repas, titres restaurant). Ce montant intègre la revalorisation du montant de la prime interministérielle « restauration », décidée suite à la conférence salariale du 28 juin 2022, dont le montant s'élève à 1,79 M€ par an ;
- **20,33 M€ consacrés au tourisme social à destination des enfants et des familles ;**
- **9,39 M€ afin de poursuivre la politique menée en matière d'aide au logement.** Celle-ci vise à faciliter l'installation des agents, notamment ceux nouvellement recrutés, par l'attribution de logements ou de places en foyers et par l'octroi d'aides et de prêts à l'installation ;
- **6,90 M€ alloués aux associations socioculturelles du MEFSIN.** Cette dotation intègre le versement de la rémunération des personnels détachés au sein de ces associations, mais également au sein de la coopérative du ministère ;
- **7,20 M€ consacrés à l'aide à la parentalité,** contribuant notamment à soutenir les politiques de promotion de l'égalité professionnelle au sein du MEFSIN. Cette intervention prend en particulier la forme de réservation de places en crèche auprès de structures externes et d'aides à la garde des enfants sous forme de chèque emploi service (CESU). L'enveloppe de crédits consacrée à cette politique est en augmentation afin de rénover et de renforcer le dispositif actuel. Dans ce cadre les caisses d'allocations familiales contribuent, sous certaines conditions, au financement de ces réservations par l'intermédiaire du fonds de concours dédié sur le programme 218 (0,5 M€ par an) ;
- **4,96 M€ correspondant aux mesures décidées en conseils départementaux de l'action sociale , instances locales de dialogue social,** pour organiser des manifestations de convivialité (ex. : l'arbre de Noël) et renforcer l'entraide au niveau local ;
- **4,00 M€ pour la protection sociale complémentaire des agents actifs et retraités des administrations économiques et financières. Cet abondement est réalisé au titre de la participation de l'État employeur dans le cadre du référencement en vigueur, et dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau dispositif prévu par l'ordonnance du 17 février 2021.** Cette participation est déterminée en fonction du montant des transferts de solidarité dans le cadre d'un conventionnement avec un organisme mutualiste ;
- **1,23 M€ sera consacré à l'administration générale et au fonctionnement des réseaux** de l'action sociale, du service social et de la médecine de prévention.

Crédits relatifs à la politique en faveur de la santé et la sécurité au travail (17,07 M€ en AE et CP)

- **15,90 M€ seront destinés aux mesures décidées en comités sociaux d'administration ;**
- **1,17 M€ seront consacrés à la prévention médicale (financement de conventions de prestations de médecine interentreprises, lorsqu'un département ne dispose pas de médecin de prévention, et d'exams médicaux complémentaires).**

De manière transversale, les crédits alloués pour 2023 permettront de renforcer les moyens des acteurs de prévention ministériels.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (1,05 M€ EN AE ET EN CP)



Ces crédits, concernant uniquement la politique d'action sociale, financeront des opérations de rénovation des restaurants administratifs et des centres de vacances.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES (0,34 M€ EN AE ET EN CP)

||

Ces crédits concernent le financement des **prêts sociaux**.